

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 16 mars 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Alain LOUIS le mercredi 22 mars 2017.

oooooooooooo

Présents : M. Bruno DOMMERGUE, M. Thierry CHIABODO, Mme Elisabeth FRY, M. Orhan ABDAL, Mme Anita MANDIGOU, Mme Claudine FLESSATI, M. Eric CARVALHEIRO, M. Mehdi Nasser BENRAMDANE, M. François KINGUE MBANGUE, Mme Yaye GUEYE, Adjoint au Maire, M. Claude Alain FIGUIERE, Mme Marianne TOUMAZET, M. Alain SAMOU, M. Roch MASSE BIBOUM, M. Laurent GRARD, Mme Fadela RENARD, Mme Fazila ZITOUN, M. Marc OZDEMIR, Mme Elisabeth HERMANVILLE, M. Laurent BENARD, M. Fabien LOCHARD, M. Christophe CREDEVILLE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.-

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Sonia YEMBOU pouvoir à M. Alain LOUIS, Mme Sabrina ESSAHRAOUI à M. Alain FIGUIERE, M. Laurent GUEGUEN à M. Marc OZDEMIR, Mme Isabelle PIGEON à M. Thierry CHIABODO, Mme Stéphanie DE AZEVEDO à Mme Yaye GUEYE, M. Abdelaziz HAMIDA à M. Orhan ABDAL, M. Badr SLASSI à M. Eric CARVALHEIRO, Mme Alexandra DE ALMEIDA à M. Nasser Mehdi BENRAMDANE, Mme Fethiye SEKERCI à M. François KINGUE MBANGUE, Mme Jeannine KANIKAINATHAN à M. Bruno DOMMERGUE, Mme Christiane BAILS à Mme Elisabeth HERMANVILLE, Mme Annie PRENGERE à M. Laurent BENARD, Mme Edwina MANIKA à M. Fabien LOCHARD.-

Absents : Mme Hélène DORUK, M. Pascal GALLAND, M. Tony CHAUVIN.

oooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.

M. DOMMERGUE est élu secrétaire de séance.

Vote du Procès-verbal de la séance du 02 février 2017 : 29 Voix POUR – 7 Voix CONTRE.

01 - ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT, depuis la séance du Conseil Municipal du 02 Février 2017 (du n° 5 au n° 51)

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Décision n° 5 du 7 Janvier 2017 : Signature d'un marché de réalisation de sondages et d'études géotechniques, en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 avec la société HYDROGEOTECHNIQUE - située 28/30 avenue Jacques Anquetil, BP 90226, 95192 GOUSSAINVILLE Cedex – aux conditions suivantes :

- Montant minimum annuel : 5.000 € HT
- Montant maximum annuel : 60.000 € HT

Le marché est passé pour une durée d'un an reconductible deux fois.

Décision n° 6 du 7 Janvier 2017 : Acceptation d'un devis transmis par la Société DSO (Delta Service Organisation) –75018 PARIS – relatif à une animation avec un magicien et des perroquets, lors de la Fête au Personnel, le 14 janvier 2017, pour un montant de 1.280 € HT, soit 1.350,40 € TTC.

Décision n° 7 du 7 Janvier 2017 : Acceptation d'un devis transmis par Monsieur Stéphane LOPEZ, Photographe – 95500 GONESSE, relatif à une animation photo lors de la Fête du Personnel, le 14 janvier 2017, pour un montant de 600 € (prise de vue et tirage de 300 photos).

Décision n° 8 du 7 Janvier 2017 : Acceptation d'un devis proposé par la société ERIGE SECURITE – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, relatif à la mise en place d'un dispositif de sécurité composé de deux agents de surveillance et d'un agent cynotechnique, lors de cérémonie des Vœux du Maire le 12 janvier 2017, pour un montant total de 312 € HT, soit 375,90 € TTC (TVA à 20 % et 0,40 % CNAPS inclus – Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

Décision n° 9 du 11 janvier 2017 : Signature d'un avenant n°1 au contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle proposé par l'association CARRE BLANC Cie – 32200 GIMONT, correspondant aux ateliers de sensibilisation au spectacle « Les Genoux Rouges » - initiation à la danse et au cirque, les 21, 24, 27 et 30 janvier et 1^{er} février 2017, pour un montant de 1.120 € HT, soit un total de 1.181,60 € TTC (TVA 5,5%).

Décision n° 10 du 12 Janvier 2017 : Signature des marchés pour les contrôles réglementaires périodiques des installations et équipements dans les bâtiments communaux Ville et CCAS, avec les prestataires suivants :

LOT N°	Désignation
1	<u>Contrôle des installations électriques :</u> Marché attribué à DEKRA SAS – 95800 CERGY ST CHRISTOPHE – pour un montant global et forfaitaire annuel de 7.642 € HT soit 9.170,40 € TTC.
2	<u>Contrôle triennal des Systèmes de Sécurité Incendie :</u> Marché attribué à VERITAS – 92200 NEUILLY SUR SEINE – pour un montant global et forfaitaire de 3.600 € HT, soit 4.320 € TTC.
3	<u>Contrôle des installations thermique et gaz :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS – pour un montant global et forfaitaire de 1 085 € HT, soit 1 302 € TTC.
4	<u>Contrôle des portails et barrières automatisés :</u> Marché attribué à DEKRA SAS - 95800 CERGY ST CHRISTOPHE – pour un montant global et forfaitaire annuel de 390 € HT soit 468 € TTC.
5	<u>Contrôles des Ascenseurs et monte-charges :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS – pour un montant global et forfaitaire de 640 € HT, soit 768 € TTC
6	<u>Contrôle et Maintenance des Extincteurs, RIA et colonnes :</u> Marché attribué à 3PROTECTION – 10120 ST ANDRÉ LES VERGERS – <ul style="list-style-type: none"> • DQE maintenance des extincteurs : 4.585,55 € HT. • DQE maintenance des RIA : 72,90 € HT. • DQE maintenance des colonnes sèches : 187,35 € HT.
7	<u>Contrôle des systèmes de désenfumage :</u> Marché attribué à VERITAS - 92200 NEUILLY SUR SEINE – pour un montant global et forfaitaire de 1 207.50 € HT, soit 1 449 € TTC.
8	<u>Contrôle de la qualité de l'air :</u> Marché déclaré sans suite
9	<u>Contrôles des machines dangereuses :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS – pour un montant global et forfaitaire de 237,50 € HT, soit 285 € TTC.
10	<u>Contrôles des aérations et ventilation des locaux de travail :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS - pour un montant global et forfaitaire de 11.104.75 € HT, soit 13.325,70 € TTC.

11	<u>Contrôle des équipements sous pression :</u> Marché attribué à VERITAS – 92200 NEUILLY SUR SEINE – pour un montant global et forfaitaire de 105 € HT, soit 126 € TTC.
12	<u>Contrôle des appareils de levage, échafaudage :</u> Marché attribué à DEKRA SAS - 95800 CERGY ST CHRISTOPHE – pour un montant global et forfaitaire annuel de 780 € HT, soit 936 € TTC.
13	<u>Contrôle des installations contre la foudre :</u> Marché attribué à DEKRA SAS situé – 95800 CERGY ST CHRISTOPHE – pour un montant global et forfaitaire de 80 € HT, soit 96 € TTC.
14	<u>Contrôle de la solidité des gradins, arènes, tribune et sièges fixes :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS – pour un montant global et forfaitaire de 675 € HT, soit 810 € TTC.

15	<u>Contrôle du matériel sportif (bâtiments, extérieur) et les jeux de cours</u> Marché attribué à SOLEUS – 69120 VAULX EN VELIN – pour un montant global et forfaitaire de 1.224 € HT, soit 1.468,80 € TTC.
16	<u>Contrôle des installations de carburant :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS – pour un montant global et forfaitaire de 650 € HT, soit 780 € TTC.
17	<u>Contrôle des aérations et assainissement des locaux:</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS pour un montant global et forfaitaire de 11 104.75 € HT soit 13 325.70 € TTC.
18	<u>Contrôle du bruit dans les locaux</u> : infructueux, aucune offre remise
19	<u>Contrôle des défibrillateurs</u> : infructueux, aucune offre remise
20	<u>Contrôle des alarmes intrusions</u> : infructueux, aucune offre remise
21	<u>Contrôle des groupes électrogènes :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS – pour un montant global et forfaitaire de 400 € HT, soit 480 € TTC.
22	<u>Contrôle rideaux de fer et rideaux d'eau :</u> Marché attribué à APAVE – 75017 PARIS – pour un montant global et forfaitaire de 1.100 € HT, soit 1.320 € TTC.

Ces marchés sont passés pour une durée d'un an reconductible trois fois, soit 4 ans au total.

Décision n° 11 du 12 Janvier 2017 : Signature d'une convention de résidence avec La Compagnie « La Balbutie » – 77130 GRANDE PAROISSE, pour une mise à disposition à titre gratuit de la crèche Opaline (petite, moyenne, grande section et RAM), du lundi 6 au vendredi 10 février 2017, de 10h à 17h, pour la création et les répétitions du spectacle « Vox ».

La Ville prendra en charge, sur présentation de facture, les frais de repas, de transport et de l'atelier parents/enfants pour un montant total de 381,40 € TTC (TVA non applicable suivant l'article 293B du CGI).

Décision n° 12 du 13 Janvier 2017 : Signature d'une convention de formation proposée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Centre Hospitalier René Dubos - 95303 CERGY PONTOISE CEDEX - pour une action intitulée « AFGSU - Niveau 2 » destinée à 1 agent du Centre Municipal de Santé, pour un montant de 399 € net de taxe.

Décision n° 13 du 13 Janvier 2017 : Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation d'un appartement de type F4, d'une superficie de 91,06 m², situé dans l'enceinte du Groupe Scolaire Jean Moulin, 2 rue Antoine Demusois à Goussainville.

Cette mise à disposition prend effet à compter du 16 janvier 2017, pour une durée d'un an, étant précisé qu'elle pourra être reconduite tacitement pour une durée égale, ou prendre fin par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, tout en respectant un préavis détaillé dans la convention. La Commune dispose du droit de mettre un terme à la convention sans indemnité, à tout moment, pour un motif d'intérêt général.

Le montant de la redevance mensuelle est fixée à 450 € T.T.C. et les charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, taxe d'habitation et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont à la charge du locataire.

Décision n° 14 du 15 Janvier 2017 : Signature d'une convention de formation professionnelle et ses conditions générales de vente proposée par APAVE - 75017 PARIS - pour une formation « Personne Compétente en Radioprotection - Niveau 1 - Secteur Médical », destinée à un agent et se déroulant sur 2 jours, pour un montant de 1.068 € TTC.

Décision n° 15 du 18 janvier 2017 : Signature d'une convention avec le « Parti Socialiste de Goussainville » – 95190 GOUSSAINVILLE - pour la mise à disposition de la Salle Colucci, le 20 janvier 2017, à l'occasion des Vœux du Parti Socialiste, aux conditions suivantes :

- Montant de la location : Gratuit
- Montant de la caution : 500 €.

Décision n° 16 du 18 Janvier 2017 : Signature d'une convention avec « la Primaire Ouverte de la Gauche » - 95190 GOUSSAINVILLE -, pour la mise à disposition de la Salle Colucci, les 22 et 29 janvier 2017, de 7h00 à 21h30, à l'occasion des scrutins « Primaire Ouverte de la Gauche », aux conditions suivantes :

- Montant de la location : Gratuit
- Montant de la caution : 500 €.

Décision n° 17 du 19 janvier 2017 : Signature d'un avenant n° 4 au marché d'assurance lot n° 3 « Flotte Automobile » de la Ville avec la SMACL Assurances – 79031 NIORT Cedex 9 – relatif aux mouvements de véhicules (adjonctions et/ou retraits) intervenus, pour un solde débiteur de 29,01 € TTC pour l'exercice de fin 2015, et un solde créditeur de 1.638,00 € TTC pour l'exercice 2016, soit un montant total créditeur en faveur de la Ville de 1.608,98 € TTC (déduction faite 0,01 € opérations diverses pour arrondis).

Décision n° 18 du 19 Janvier 2017 : Signature de l'avenant n° 5 au marché d'assurance « Flotte Automobile » de la Ville proposé par SMACL Assurances – 79031 NIORT Cedex 9 - correspondant à une extension de la garantie "marchandises transportées" pour le transport de matériel audio et d'éclairage, d'une valeur totale de 56.558,75 € TTC, effectué avec un véhicule communal les journées du 12 au 14 Mai 2016, pour une prime complémentaire forfaitaire de 60 €.

Décision n° 19 du 19 Janvier 2017 : Considérant le dysfonctionnement des installations de chauffage du gymnase Mandela constaté depuis la réception des travaux pour lesquelles des réserves ont été émises, et considérant que les réparations effectuées n'ont donné lieu à aucune amélioration : désignation du Cabinet KSD Expertises & Conseils –57070 METZ, pour une mission d'expertise « dommages et conformités travaux » des installations de chauffage du gymnase Mandela, ayant pour objet :

- la transmission d'un rapport d'expertise faisant état de tous les désordres apparents, leurs causes et leurs conséquences,
- l'avis sur l'état général du chauffage en cause et les éventuelles mesures conservatoires à mettre en œuvre,
- l'état des responsabilités engagées,
- les préconisations quant aux remèdes à apporter pour solutionner les dommages et/ou non conformités,

Le montant des honoraires s'élève à 2.425 € TTC (comprenant déplacement, entretien, clichés photos, relevés divers, expertise, rédaction du rapport d'expertise, reportage photos, transmission du rapport).

Décision n° 20 du 19 Janvier 2017 : Signature d'une convention de formation avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Centre Hospitalier René Dubos - 95303 CERGY PONTOISE CEDEX - pour une action intitulée « AFGSU - Niveau 2 » destinée à 2 agents du Centre Municipal de Santé, pour un montant de 798 € net de taxe.

Décision n° 21 du 19 Janvier 2017 : Signature d'une convention avec l'Association Football Club de Goussainville –95190 GOUSSAINVILLE - pour la mise à disposition de l'Espace Pierre de Coubertin, les 4 et 5 février 2017, pour l'organisation du tournoi de futsal masculin, aux conditions suivantes :

- Montant de la location : Gratuit
- Montant de la caution : 1.500 €.

Décision n° 22 du 19 Janvier 2017 : Signature d'une convention avec l'Association Football Club de Goussainville –pour la mise à disposition du Gymnase Maurice Baquet, le 21 mai 2017, pour l'organisation d'un tournoi de futsal féminin, aux conditions suivantes :

- Montant de la location : Gratuit
- Montant de la caution : 1.000 €.

Décision n° 23 du 19 janvier 2017 : Signature d'une convention avec l'Association Sportive Municipale d'Education Physique (ASMEP) – 95190 GOUSSAINVILLE - pour la mise à disposition de l'Espace Pierre de Coubertin, du 21 au 23 avril 2017, pour l'organisation du tournoi Claude CHAPUIS, aux conditions suivantes :

- Montant de la location : Gratuit
- Montant de la caution : 1.500 €.

Décision n° 24 du 19 Janvier 2017 : Signature d'une convention avec l'Association Badminton Club de Goussainville 95 – 95190 GOUSSAINVILLE - pour la mise à disposition du Gymnase Angelo Parisi le 22 janvier 2017, pour l'organisation du Trophée Départemental Jeunes, aux conditions suivantes :

- Montant de la location : Gratuit
- Montant de la caution : 1.000 €.

Décision n° 25 du 19 Janvier 2017 : Signature d'une convention avec l'Association Badminton Club de Goussainville 95 – 95190 GOUSSAINVILLE - pour la mise à disposition du Gymnase Angelo Parisi le 04 Juin 2017, pour l'organisation du Tournoi de fin de saison, aux conditions suivantes :

- Montant de la location : Gratuit
- Montant de la caution : 1.000 €.

Décision n° 26 du 20 Janvier 2017 : Signature d'une convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale avec la société CTR - 92213 SAINT CLOUD cedex, visant à identifier les possibilités d'optimisation des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des contributions sociales et des crédits d'impôts relatifs à l'emploi et à la masse salariale.

La rémunération du cabinet CTR sera établie au taux de 20% sur les régularisations obtenues ou réalisées par la collectivité, ainsi que sur les économies obtenues ou réalisées par la collectivité pendant les douze mois à compter de la date de mise en œuvre de la recommandation.

Décision n° 27 du 20 Janvier 2017 : Vu la délibération n° 2010-DCM-181A du 16 décembre 2010 décidant d'étendre le droit de préemption aux aliénations prévues à l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines de la commune, notamment au titre du projet de redynamisation du centre-ville,

Vu la délibération n° 2014-DCM-081A du 03 juillet 2014 approuvant le projet d'aménagement pour la réalisation d'espaces culturels et de loisirs au Vieux Village, d'accueil de structures d'enseignement spécialisées et des activités artisanales au Vieux Village.

Vu la délibération n° 2015-DCM-007A du 29 janvier 2015 autorisant le Maire de Goussainville à signer la charte des sites EUROPAN 13 pour le site du Vieux Village de Goussainville,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, réceptionnée en Mairie le 6 décembre 2016, concernant la vente d'un terrain nu, cadastré BA92, sis lieu-dit LE VILLAGE à Goussainville, d'une superficie d'environ 484 m² pour un montant de 2.000,00 Euros, hors frais, hors taxe sur la valeur ajoutée et hors droits d'enregistrement.

Vu l'avis du Domaine – 2016-280V1942 - en date du 16 janvier 2017, estimant ce bien au prix de 2.000,00 Euros (Deux mille euros),

Considérant que, le dit bien – cadastré BA92 – se situant au sein du périmètre du projet d'aménagement du Vieux Village et sur le site d'étude EUROPAN 13, il en ressort qu'il est opportun que la Commune de Goussainville exerce son droit de préemption et plus particulièrement sur ce bien, objet de cette déclaration d'intention d'aliéner, afin de permettre la réalisation d'un espace vert :

- Exercice du Droit de Préemption Urbain sur le terrain cadastré BA92, situé au lieu-dit LE VILLAGE, ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner, réceptionnée en Mairie le 6 décembre 2016.
- Acquisition de ce bien au prix de vente mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner et estimé par le service du Domaine au même montant, à savoir 2.000,00 Euros, hors frais, hors taxe sur la valeur ajoutée et hors droits d'enregistrement. L'acquisition du bien dont il s'agit sera régularisée par un acte authentique, aux frais de l'acquéreur, qui sera dressé par Maître VIDAL-BEUSELINCK, Notaire à Goussainville (95190).

Décision n° 28 du 24 Janvier 2017 : Signature :

- d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec Le Théâtre Romain Rolland (Producteur) – 94800 VILLEJUIF et l'Espace Germinal – Scènes de l'Est Valdoisien (co-diffuseur) – 95470 FOSSES, relatif à la représentation du spectacle « Buffles, une fable urbaine », le 10 mars 2017, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant total de 6.155,25 € TTC
- d'un avenant 1 au contrat de cession, proposé par Le Théâtre Romain Rolland 94800 VILLEJUIF, relatif :
 - à l'organisation d'ateliers de sensibilisation, correspondant à 9 heures d'ateliers pour un montant total de 762,33 € TTC
 - à l'organisation d'une représentation de la petite forme du spectacle intitulée « Un Buffle », offerte dans le cadre de l'accueil du spectacle « Buffles, une fable urbaine », le 8 mars 2017, au Collège Charpak.

Décision n° 29 du 24 Janvier 2017 : Signature d'un contrat avec WILBOX - 78500 SARTROUVILLE, pour l'animation d'un atelier ludique tout public (atelier jeux de société), le mercredi 15 février 2017 de 14h à 17h, à la Médiathèque municipale pour un montant de 225 € TTC.

Décision n° 30 du 25 Janvier 2017 : Suite à l'accident de la circulation est survenu le 17 octobre 2016 au véhicule communal Renault Clio n° 447 ESA 95 - rue Louise Michel angle rue Maréchal de Lattre de Tassigny avec dégradations sur le domaine public (potelets/panneau), règlement d'un montant de :

- 2.601,88 €, pour la cession à la SMACL ASSURANCES du véhicule communal Renault Clio n° 447 ESA 95,
- 431,05 €, pour le remplacement des potelets et panneau,

Décision n° 31 du 25 Janvier 2017 : Acceptation d'un remboursement d'un montant de 1.229,40 € transmis par PNAS, courtier de BTA INSURANCE COMPANY, en régularisation des mouvements (adjonctions et/ou retrait) survenus sur le parc immobilier au cours de l'exercice 2016, dans le cadre du marché « Dommages aux Biens » 2016.

Décision n° 32 du 25 Janvier 2017 : Acceptation du devis de la société AMPS - 95691 GOUSSAINVILLE, pour la mise à disposition de 2 agents de sécurité pour la projection du film « La Pièce » organisée le vendredi 3 février 2017 au théâtre Sarah Bernhardt, pour un montant total 185,28 € TTC (TVA à 20 % et 0,40 % CNAPS inclus – Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

Décision n° 33 du 25 Janvier 2017 : Signature d'une convention d'organisation avec l'association des Randonneurs Goussainvillois - 95190 GOUSSAINVILLE, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, pour l'initiation à la pratique de la Randonnée, en direction de l'école Jean Jaurès, puis de l'école Louis Pasteur, pour un total de 9 séances, au cours de l'année scolaire 2016-2017, et ce à titre gratuit.

Décision n° 34 du 25 Janvier 2017 : Signature d'une convention de mises en place d'ateliers périscolaires avec le Musée intercommunal d'archéologie ARCHEA – Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, pour l'initiation à la pratique de l'archéologie en direction de l'école élémentaire Yvonne de Gaulle, au cours de l'année scolaire 2016-2017, pour un montant total de 90 €, correspondant à 3 séances gratuites sur l'école et 3 séances payantes au musée ARCHEA à Louvres.

Décision n° 35 du 26 Janvier 2017 : Signature d'un avenant de transfert concernant le changement de statut et de dénomination sociale de l'Agence Karine RUELLAND au profit de la société AGENCE KR, située 42 rue Sorbier - 75020 PARIS.

(Par Décision n° 2015- DM-331A du 04 Novembre 2015, le marché concernant l'étude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville a été attribué au groupement AGENCE KARINE RUELLAND et TRANS-FAIRE, dont le mandataire, l'Agence Karine RUELLAND est situé 42 rue Sorbier 75020 PARIS)

Décision n° 36 du 26 Janvier 2017 : Fixation à 3 euros du prix de la participation à la « chasse à l'œuf » organisée le lundi 17 avril 2017.

Décision n° 37 du 1^{er} Février 2017 : Signature d'une convention de partenariat avec l'Espace Germinal, 95470 FOSSES et 5 autres villes / structures culturelles soutenant le réseau Escapes en Val d'Oise, pour les représentations du spectacle « Flipbook » les 17 et 18 mars 2017 à 21h00 à FOSSES, pour un montant de 1.250,00€ TTC, correspondant au montant de la participation de la Ville pour le spectacle du 17 mars 2017.

Décision n° 38 du 7 Février 2017 : Institution, à compter du 1^{er} avril 2017, d'une régie de recettes MULTI ACTIVITE pour l'encaissement des produits liés aux activités du service Pôle Education et Petite Enfance : participations des familles aux activités d'accueil et de loisirs, aux séjours, aux études surveillées des services enfance et les services de la petite enfance.

Décision n° 39 du 14 Février 2017 : Contrat avec LOOP'S AUDIOVISUEL – 93400 SAINT OUEN - pour 4 projections publiques des films « Demain tout commence » les 13 et 14 janvier 2017 et « A fond » les 28 et 29 janvier 2017 et pour 3 projections scolaires des films « A bout de souffle » les 6 janvier 2017 et « La lettre à Momo » le 10 janvier 2017, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 1.060,80 € TTC (TVA 20 %).

Décision n° 40 du 14 Février 2017 : Contrat avec LOOP'S AUDIOVISUEL – 93400 SAINT OUEN – pour 3 projections publiques des films « La pièce » le 3 février 2017 et « Dalida » les 25 et 26 février 2017 et pour 4 projections scolaires des films « Le tableau » les 2 et 3 février 2017, « Le dirigeable volé » le 2 février 2017 et « Blanche-Neige » le 3 février 2017, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 938,40 € TTC (TVA 20%).

Décision n° 41 du 14 Février 2017 : Signature d'un contrat avec GENERALE LIBREST – 94200 IVRY-SUR-SEINE, pour une présentation de romans et de bandes-dessinées par une librairie aux usagers de la Médiathèque, le

Samedi 25 mars 2017 à 15h, à la Médiathèque municipale François Mauriac, durant 1h30, pour un montant de 150 € TTC, frais de déplacement compris.

Décision n° 42 du 15 Février 2017 : Signature d'une convention avec la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières (CAMIEG) – 93100 MONTREUIL SOUS BOIS, pour la mise en place d'une conférence sur le thème de l'audition, destinée à l'ensemble des inactifs des Industries Electriques et Gazières de l'Est du Val d'Oise et aux seniors Goussainvillois, le jeudi 2 mars 2017 de 13h30 à 17h00 à la salle Colucci, étant précisé que la CAMIEG prendra à sa charge la prestation de l'intervenant.

Décision n° 43 du 15 Février 2017 : Signature d'une convention simplifiée de formation continue avec CIRIL Group - 69100 VILLEURBANNE -, relative à une formation « CIVIL NET FINANCES : Préparation budgétaire », le 20 Février 2017, destinée à 1 agent, pour un montant de 395 € net de toutes taxes.

Décision n° 44 du 15 Février 2017 : Signature d'un contrat avec la société AGENCE FRANCAISE INFORMATIQUE - 77185 LOGNES – relatif à la maintenance du logiciel PELEHAS pour le service logement, pour une redevance semestrielle de 1.305,14 € TTC. Ce contrat est passé pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit 3 ans.

Décision n° 45 du 15 Février 2017 : Approbation du devis de l'association « Les Amis du Soleil » - Mairie du Bourget – 93350 LE BOURGET, relatif au défilé avec fanfare, de la Halle Cité Ampère à la Halle du Marché des Grandes-Bornes, le 4 mars 2017, de 14h à 18h, lors de la « 2^{ème} édition du Carnaval », pour un montant de 700 € (non soumis à la TVA – Art. 293B du CGI).

Décision n° 46 du 15 Février 2017 : Approbation du devis proposé par Le Manège LE ROUL'TABILLE – 93150 LE BLANC MESNIL, relatif à l'animation d'un manège de 16 places, à la Halle du Marché des Grandes-Bornes, le 4 mars 2017, de 13h à 18h, lors de la « 2^{ème} édition du Carnaval », pour un montant de 500 € (non soumis à la TVA – Art. 293B du CGI).

Décision n° 47 du 15 Février 2017 : Signature d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle proposé par La Compagnie HORS PISTES –11000 CARCASSONNE, pour :

- la représentation du spectacle « Travelling Circus », le 24 février 2017, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant total de 5.373,20 € TTC
- 4 heures d'ateliers de sensibilisation en lien avec le spectacle auprès des élèves de 5^{ème}, pour un montant de 337,60 € TTC (TVA 5,5 %).

Décision n° 48 du 15 Février 2017 : Versement des honoraires d'un montant de 444,09 € à la SCP Jean-Yves TORCHAUSSÉ – Pascal TORCHAUSSÉ – Huissiers de Justice Associés – 95505 GONESSE Cedex - correspondant à la facture n° 17-1857 du 7 février 2017 : PV de constat du 04 janvier 2017 – Inventaire mobilier.

Décision n° 49 du 16 Février 2017 : Signature d'un avenant n° 1 au lot n° 2 « Eclairage » des terrains synthétiques au Stade Maurice Baquet, concernant les modifications techniques intervenues en cours de réalisation du marché, avec la société CITEOS CEGELEC PARIS - 95190 GOUSSAINVILLE, pour un montant de 20.634 € HT.

Le montant de l'avenant n° 1 au lot n° 2 représente une augmentation de 13,79 % du montant du marché initial, portant le montant du lot n° 2 à la somme de 170.246 € HT, soit 204.295,20 € TTC.

Modifications techniques :

- la modification de l'implantation des fourreaux et des chambres de tirage,
- l'installation des mâts par hélicoptère.

Décision n° 50 du 22 Février 2017 : Signature d'un contrat de maintenance du logiciel de messagerie ZIMBRA avec la société INTRINSEC SAS - 92024 NANTERRE Cedex – pour une redevance annuelle de 2.712,50 € HT soit 3.255 € TTC. Ce contrat est reconduit par reconduction expresse, par période de douze mois.

Décision n° 51 du 22 Février 2017 : Signature :

D'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle proposé par La Compagnie L'Insolite Mécanique Jardin d'Alice - 93100 MONTREUIL, et ses avenants, pour 12 représentations du spectacle « Je brasse de l'air », les 28 février 2017, 1^{er}, 2 et 3 mars 2017, à l'Espace Sarah Bernhardt, et 8 heures d'ateliers de sensibilisation auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} pour un montant total de 5.873,20 € (TVA non applicable).

Questions :

Au sujet de la décision n° 7 du 7 janvier 2017, Madame HERMANVILLE remarque qu'il est fait appel à un photographe de Gonesse, alors qu'un photographe se situe dans la rue.

Monsieur le Maire fait savoir que Madame ZITOUN lui a remis sa carte et qu'il ne l'a pas rappelée.

Concernant la décision n° 48 du 15 février 2017, Madame HERMANVILLE demande des précisions au sujet de l'inventaire immobilier.

Monsieur le Maire fait savoir que l'état de lieux et l'inventaire immobilier ont été effectués à la suite du décès d'un agent communal, sa famille ayant souhaité céder ses biens à la Ville.

Au sujet de la décision n° 27 du 20 janvier 2017, Madame HERMANVILLE souhaite des renseignements concernant le site EUROPAN 13.

Monsieur le Maire indique qu'EUROPAN 13 est une association d'architectes européens âgés de moins de 40 ans, à laquelle la Ville a communiqué le sujet du Vieux Pays, avec pour objectif le développement du village au plan économique et architectural (aménagement), tenant compte de contraintes importantes : le Plan d'Exposition au Bruit, un réaménagement de bâtisses et la présence des architectes des Bâtiments de France.

Monsieur CHIABODO signale qu'EUROPAN n'est pas l'objet de cette décision qui est relative à l'exercice d'un droit de préemption.

Il ajoute qu'EUROPAN est une émanation du Plan d'Urbanisme National lancé par la Maison de l'Architecture qui organise tous les 2 ans, dans une quinzaine de pays européens, un concours d'idées réservé à des jeunes équipes comprenant des architectes, des urbanistes et des paysagistes.

Madame HERMANVILLE demande si un prix est décerné pour les 3 premiers.

Monsieur CHIABODO répond que, pour chacun des dossiers retenus, le plus intéressant pour eux est la publication dans les revues d'architecture au niveau européen. Une somme minimale est remise par EUROPAN et la Communauté d'Agglomération, et les prix sont décernés par le Ministère de la Culture.

Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour de cette séance par la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – point n° 15 - par Madame Karine RUELLAND, de l'Agence KR.

15 - URBANISME – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goussainville.-
--

Rapporteur : Monsieur Thierry CHIABODO.-

Par délibération du 15 octobre 2015, la commune a lancé la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), document qui est actuellement en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annexé à la présente délibération doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Madame Karine RUELLAND, de l'Agence KR, fait savoir que :

Etabli sur la base d'un diagnostic du territoire, le PADD :

- définit les orientations générales des politiques en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune,
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations générales du PADD de Goussainville s'articulent autour de trois grands axes :

1. Une attractivité à renforcer au sein du Grand Roissy avec pour orientations structurantes :

- S'appuyer sur les grands projets métropolitains du territoire

Tirer parti du développement des aéroports et des projets connexes

Renforcer les liaisons viaires vers les pôles d'enjeux métropolitains et permettre l'ouverture de la Ville

- S'appuyer sur le potentiel de rayonnement des cœurs de vie

Restructurer et développer le « quartier » de la Gare de Goussainville
Redynamiser et valoriser le Vieux Pays

- Consolider et dynamiser le développement économique

Requalifier pour redynamiser les zones d'activités

Préserver et accompagner les évolutions de l'activité agricole

Au sujet de « Tirer parti du développement des aéroports et des projets connexes », Madame HERMANVILLE indique que cela ne peut l'être qu'au point de vue économique, puisque Goussainville en subit les nuisances.

Madame RUELLAND indique qu'il s'agit de tirer profit au niveau des retombées économiques, notamment par le projet Carex, en lien avec les Aéroports de Paris, proposé par l'Etat au travers du Schéma Directeur Régional.

En ce qui concerne « Requalifier pour dynamiser les zones d'activités », Madame HERMANVILLE souhaite savoir qui requalifie.

Madame RUELLAND fait savoir que les zones d'activités de Goussainville sont peu qualificatives, notamment pour certaines d'entre elles par le manque de plantations.

Elle rappelle que le PLU fixe les orientations d'aménagement et les axes. En ce qui concerne les espaces publics, la requalification émane du secteur public. En ce qui concerne les espaces privés, dès lors qu'il existe une intervention ou une demande de projet sur une parcelle, la parcelle sera soumise aux règles imposées par le PLU et devra répondre à la nouvelle réglementation que le POS ne prévoyait pas.

Concernant « Restructurer et développer le « quartier » de la Gare de Goussainville », Madame HERMANVILLE demande jusqu'à quelle date la Ville est en « Pôle Gare » et bénéficie des subventions.

Monsieur CHIABODO rappelle que les subventions sont perdues depuis 2007-2008 et que la Ville travaille sur un autre projet recentré sur la gare routière.

Madame HERMANVILLE demande si cela est en accord avec le STIF.

Monsieur CHIABODO confirme que cela est en accord avec les exigences imposées par le STIF. Des évolutions d'attractivité sont à renforcer au sein du Grand Roissy. Le projet Roissyphérique en fait partie, s'il est retenu par la Région. Ce projet implique de réserver un espace, avec comme point de départ la Gare de Goussainville, et d'envisager les liaisons nécessaires.

2. Une ville à vivre avec pour orientations structurantes :

- Satisfaire les besoins des habitants actuels et futurs

Répondre aux besoins en logements de la population

Offrir des emplois diversifiés

Maintenir et développer l'offre en équipements et la vie locale

Améliorer la qualité des déplacements des goussainvillois








- Renforcer les pôles de centralité en lien avec les secteurs du CDT

Renforcer et dynamiser les cœurs de vie et affirmer un véritable centre-ville attractif

Valoriser les interactions entre les pôles de centralité



LEGENDE

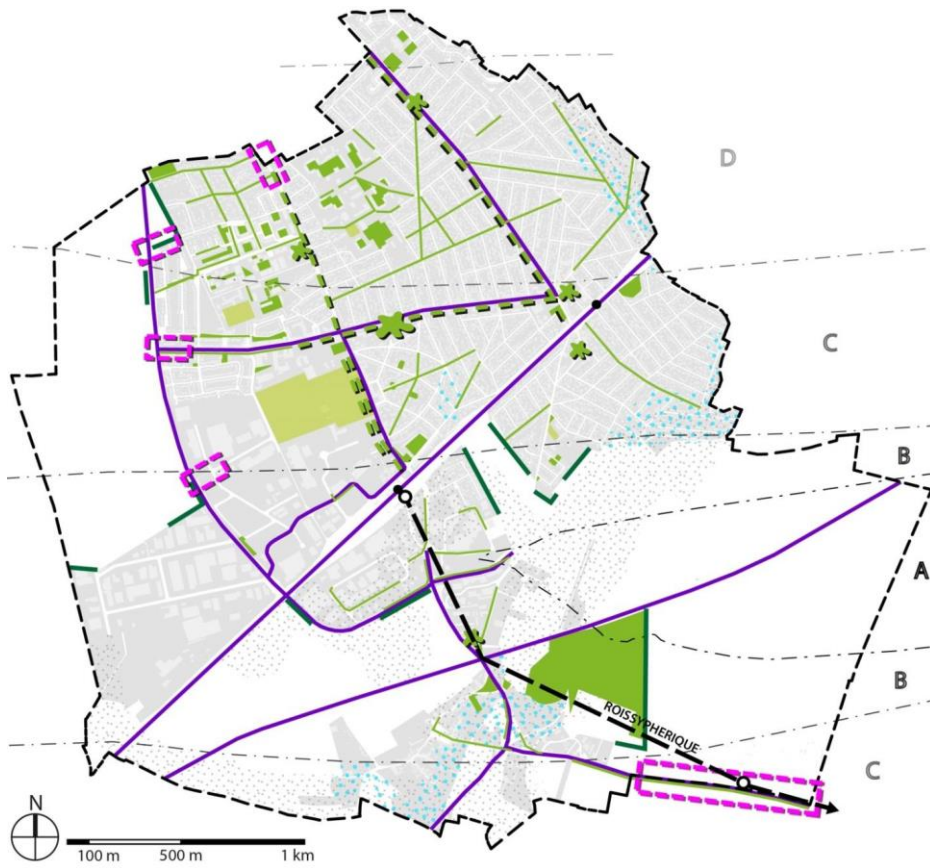
-  Développer les liaisons
-  Promouvoir une ville à l'échelle du piéton
-  Maitriser le renouvellement urbain
-  Affirmer les pôles de centralité
-  Créer des synergies entre les pôles
-  Valoriser le Vieux Pays
-  Tenir compte du Plan d'Exposition aux Bruits

- Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants


Valoriser les paysages urbains, comme enjeu majeur de la qualité du cadre de vie

Renforcer la « nature en ville » pour préserver la biodiversité urbaine et contribuer à la requalification des espaces publics

Protéger la population contre les risques naturels et technologiques



LEGENDE

-  Requalifier les axes structurants
-  Structurer et qualifier les entrées de ville
-  Valoriser les franges et contenir l'urbanisation
-  Préserver les parcs et jardins
-  Préserver les espaces sportifs ouverts
-  Maintenir les alignements d'arbres
-  Renforcer l'offre en espaces verts
-  Prendre en compte le risque d'inondation
-  Anticiper le risque de mouvements de terrain
-  Se protéger des nuisances acoustiques
-  Tenir compte du Plan d'Exposition aux Bruits

En ce qui concerne « Protéger la population contre les risques naturels et technologiques », Madame HERMANVILLE demande s'il s'agit de la nappe phréatique.

Madame RUELLAND fait savoir que le PLU règlemente et informe les personnes des zones à risque (mouvements de terrains, inondations).

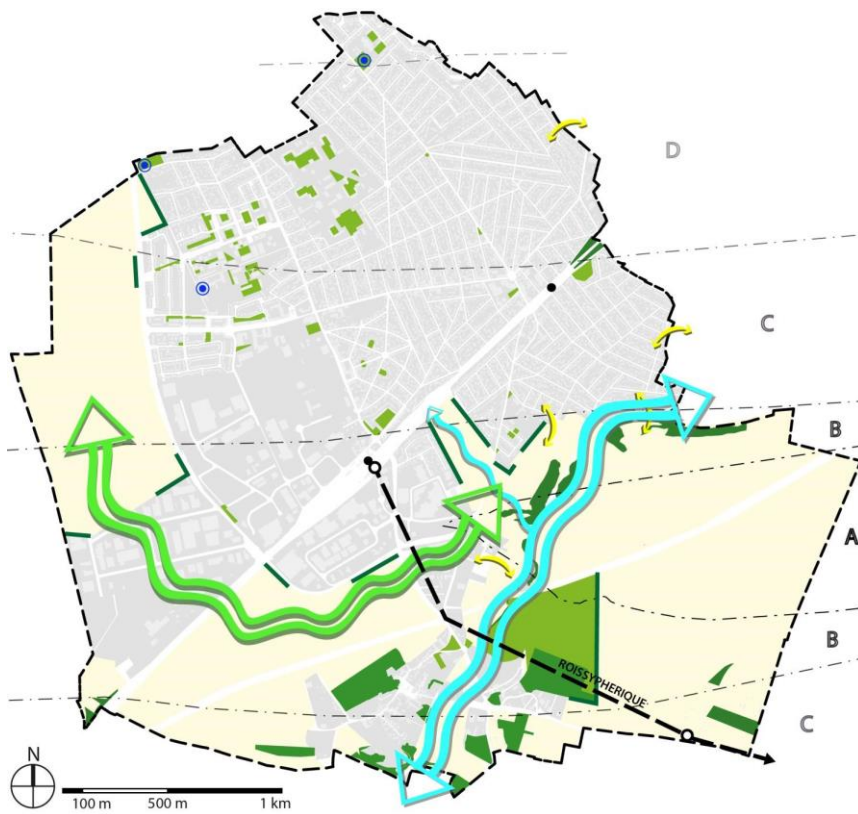
3. Un territoire à valoriser avec pour orientations structurantes :

- Contenir l'urbanisation dans son enveloppe
 limiter la consommation d'espace agricole et naturel
 Optimiser le foncier dans le respect du Plan d'Exposition au Bruit
- Protéger les sols et les ressources en eau
 Préserver les sols et lutter contre leur imperméabilisation
 Protéger la ressource en eau
 Lutter contre les dépôts sauvages de déchets
- S'appuyer sur les énergies disponibles sur le territoire
 Encourager la mutualisation de la production énergétique
 Valoriser les énergies locales









Madame HERMANVILLE demande des précisions sur « Protéger les sols et les ressources en eau ».

Madame RUELLAND indique qu'il s'agit de permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, le remplissage des nappes phréatiques (plutôt que l'imperméabilisation des sols) et les captages en eau.

Au sujet des « énergies disponibles sur le territoire », Monsieur CHIABODO donne, comme exemple, le réseau de chaleur urbaine provenant de la REP au Plessis-Gassot mis en service fin octobre et au solaire. Il n'est pas possible de recourir aux installations d'éoliennes, qui gêneraient les avions.



LEGENDE

-  Développer les accès aux vallées du Croult et du Fossé Gallais
-  Maintenir la structure agricole
-  Valoriser les franges et contenir l'urbanisation
-  Mettre en valeur la vallée du Croult
-  Protéger les continuités écologiques
-  Protéger les boisements
-  Préserver les parcs et jardins
-  Protéger la ressource en eau



LEGENDE

-  Anticiper le projet CAREX
-  Développer les liaisons
-  Promouvoir une ville à l'échelle du piéton
-  Maitriser le renouvellement urbain
-  Affirmer les pôles de centralité
-  Créer des synergies entre les pôles
-  Requalifier les axes structurants
-  Structurer et qualifier les entrées de ville
-  Valoriser le Vieux Pays
-  Développer les accès aux vallées du Croult et du Fossé Gallais
-  Maintenir la structure agricole
-  Valoriser les franges et contenir l'urbanisation
-  Mettre en valeur la vallée du Croult
-  Protéger les continuités écologiques
-  Protéger les boisements
-  Préserver les parcs et jardins
-  Préserver les espaces sportifs ouverts
-  Maintenir les alignements d'arbres
-  Renforcer l'offre en espaces verts
-  Protéger la ressource en eau
-  Prendre en compte le risque d'inondation
-  Anticiper le risque de mouvements de terrain
-  Se protéger des nuisances acoustiques
-  Tenir compte du Plan d'Exposition aux Bruits

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goussainville.

Monsieur BENARD s'interroge sur la possibilité d'une sortie de ville supplémentaire.

Monsieur CHIABODO fait savoir que le travail est en cours et il serait peut-être envisagé une sortie dans le prolongement de l'Avenue Paul Vaillant Couturier.

Monsieur BENARD constate que des travaux ont été effectués sur la Francilienne.

Monsieur CHIABODO signale que ce raccordement est créé pour desservir Louvres.

Monsieur BENARD demande s'il ne serait pas possible de se raccorder à cet endroit.

Monsieur CHIABODO fait savoir que les travaux relatifs à l'échangeur sur la Francilienne ont mis plus de 20 ans pour se concrétiser, et ce en attente de la validation et du financement par le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Au moment de l'entrée de Goussainville dans la Communauté d'Agglomération, il n'était pas possible de se greffer et remettre en cause ce dossier en cours de finalisation. Cependant, il sera possible de se raccorder au rond-point de la Francilienne. En amont, il sera nécessaire d'étudier de quelle manière l'avenue Paul Vaillant Couturier sera requalifiée, notamment sur la partie située entre la Charmeuse et le Collège Pierre Curie.

Monsieur BENARD évoque l'échangeur situé au Blâtreux.

Monsieur CHIABODO indique que le PLU fait apparaître que Goussainville a la maîtrise de la RD 47. Sur le Boulevard Salengro une sortie est également possible, cependant la Ville n'en n'a pas la maîtrise.

Madame MANDIGOU ajoute qu'il est nécessaire de travailler sur de véritables entrées de Ville. En effet, la RD 47 ne règle rien au niveau du Carrefour du Bassin et ce ne sont pas des projets viables qui solutionneront les problématiques, notamment sur les entrées de Ville.

Monsieur le Maire fait savoir que des rétrécissements de voies, notamment du Boulevard Paul Vaillant Couturier, ne permettent pas le croisement de poids lourds.

Monsieur GRARD informe l'assemblée que les plans de circulation, reprenant les problématiques, seront prochainement présentés.

En réponse à Monsieur CREDEVILLE, Monsieur CHIABODO rappelle qu'une réunion publique s'est tenue le 1^{er} février 2017 et que d'autres seront programmées. Il lui signale que le plan de circulation ne fait pas partie du PADD.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame RUELLAND de l'Agence KR et Madame Coralie BUISSON, Chargée de Mission, pour cette présentation du PADD.

Madame HERMANVILLE souhaite connaître la date de l'enquête publique.

Il lui est précisé que la prochaine réunion publique aura lieu le 18 avril et que l'enquête publique sera présentée courant septembre-octobre.

02 – CULTURE – Demande de subvention de fonctionnement – Aide aux projets de développement – Appel à projet 2017 de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise.-

Rapporteur : Madame Claudine FLESSATI.-

Une réflexion sur l'évolution de l'offre de services de la médiathèque a amené la Ville à se poser la question du numérique dans l'évolution de l'établissement et ce, dans une optique de modernité.

Les éléments du contexte sont les suivants :

- La fracture numérique est une réalité à Goussainville : niveau bas de formation à l'utilisation des outils numériques, sous-équipement en matériel informatique récent et en bon état, manque de moyens pour payer les abonnements à internet.
- La demande des usagers en outils informatiques est très forte.
- Si l'offre de la médiathèque est déjà développée, elle doit s'adapter aux nouveaux besoins des publics.
- Par ailleurs, le niveau d'utilisation des services en ligne actuels montre la nécessité de la médiation.
- L'offre à distance doit ainsi être progressive et accompagnée d'une médiation adaptée.
- Comme la CARPF a équipé l'ancien réseau de médiathèques de Roissy Porte de France en tablettes et Wi-Fi en 2016, la médiathèque F. Mauriac entend se saisir de ces outils et s'inscrire en porteur de projets.
- La médiathèque F. Mauriac doit aussi se positionner comme un établissement dynamique au sein de la nouvelle intercommunalité.
- L'équipe de la médiathèque a enfin besoin d'actualiser sa formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Pour finir, la dématérialisation des supports ferait gagner un espace non négligeable en salle de lecture.

En réponse à ces éléments, la Ville souhaite mettre en œuvre un projet de développement du numérique avec trois objectifs :

- 1 - Mettre à disposition les outils nécessaires à la réduction de la fracture numérique
- 2 - Structurer une offre de services adaptée à l'évolution des besoins des publics et du contexte local
- 3 – Améliorer l'accessibilité de l'offre de la médiathèque pour une meilleure transmission de l'information, de la culture et des savoirs aux habitants

Le projet se déroulera par étapes de sorte que les investissements soient progressifs et mûrement réfléchis.

- 2017 : Phase 1 : expérimentation et formation : introduction de nouveaux outils et ressources numériques, médiation sur les ressources en ligne, formation des agents
- 2018 : Phase 2 : déploiement d'actions : enquête auprès des publics et des professionnels et réflexion sur les services dématérialisés, introduction d'outils supplémentaires, mise en place d'animations numériques innovantes
- 2019 : Phase 3 : développement global : offre de ressources complètes à distance via un portail web, automatisation du prêt/retour, réflexion sur le label Bibliothèque Numérique de Référence

Pour financer la première phase d'un montant total de 2.205 €, constituée de :

- La mise en place de 6 tablettes en consultation en salle de lecture (la DSI dispose déjà de 3 tablettes),
- L'abonnement à des ressources numériques supplémentaires,
- La formation des agents aux animations numériques,

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 1.102 € auprès de la Bibliothèque Départementale.

VOTE : Unanimité.

03 - CULTURE - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise - Aide à la structuration des établissements communaux d'enseignement artistique spécialisé - Année 2017.-
--

Rapporteur : Madame Claudine FLESSATI.-

Le Conservatoire accueille 560 élèves, soit un enseignement d'environ 1000 élèves/cours, dispensés par 32 professeurs certifiés ou diplômés d'Etat.

Plusieurs disciplines sont proposées : musique (chant/chorale et 19 instruments), cinq styles de danse différents, art dramatique (théâtre) et arts plastiques (dessin/peinture). Les professeurs assurent un enseignement aux enfants dès l'âge de 4 ans en musique et en danse (cycles éveil et initiation). Les enfants à partir de 7 ans, les adolescents et les adultes suivent un cursus par cycle. Il existe également un enseignement hors cursus pour les adultes.

Le Conservatoire de la commune, en plus de sa vocation pédagogique, développe une activité culturelle et une production artistique importante : des spectacles, auditions, concerts notamment avec les divers ensembles instrumentaux et la musique de chambre, tout au long de l'année, des projets en partenariat avec les établissements scolaires, culturels et sociaux de la ville, des rencontres avec les villes voisines. L'établissement participe également aux cérémonies officielles et événements organisés par la Ville.

L'éducation artistique est une priorité de la Municipalité. A ce titre, la Ville présente un dossier de demande de subvention pour le Conservatoire Municipal de Musique, de Danse, d'Art dramatique et d'Arts plastiques au titre de l'année 2017, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Cette aide est octroyée au regard des critères suivants :

- Participation locale (10 points) : Participation financière de la commune ou de l'intercommunalité dans le budget de fonctionnement de l'établissement (hors mise à disposition et entretien de locaux)
- Projet d'établissement et qualification de l'équipe (15 points) :
 - Projet d'établissement pluriannuel validé par le Conseil municipal ou d'administration
 - Temps de travail hebdomadaire du directeur
 - Pourcentage d'enseignants diplômés (CA, DE, DUMI) supérieur à 50%
 - Formation continue des personnels
- Innovation pédagogique (15 points) :
 - Pratiques collectives (ensembles multi-instrumentaux)
 - Diversification des instruments (hors piano et guitare)
 - Enseignement spécifique dans une ou plusieurs disciplines peu représentées (danse contemporaine, théâtre, musiques actuelles, musiques anciennes et musiques du monde)
- Diversification et circulation des publics (20 points) :
 - Partenariats avec l'Education nationale, en priorité avec les collèges
 - Dispositifs d'accueil d'élèves en situation de handicap
 - Partenariats avec des structures culturelles et/ou sociales du territoire
 - Dispositifs intercommunaux sur le long terme

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter du Conseil Départemental la subvention correspondante à hauteur de 17.000 euros.

Questions :

Madame HERMANVILLE demande s'il est nécessaire d'obtenir l'ensemble, un minimum ou un maximum de points pour être accepté.

Madame FLESSATI fait savoir que la notation est effectuée par le Conseil Départemental, mais que selon la Directrice Générale Adjointe, la demande de la Ville sera acceptée.

Monsieur CREDEVILLE souhaite connaître les villes en relation avec Goussainville.

Madame FLESSATI lui précise qu'il s'agit essentiellement de Gonesse et Ecoeu.

VOTE : Unanimité.

04 - CULTURE - Octroi de romans par la médiathèque aux enfants candidats à la finale départementale des Petits Champions de la Lecture 2017.-
--

Rapporteur : Madame Claudine FLESSATI.-

La médiathèque François Mauriac organise le samedi 1^{er} avril 2017 la cinquième édition de la finale départementale des Petits Champions de la Lecture, en collaboration avec le Syndicat National de l'Édition et le Ministère de l'Éducation Nationale. Cette manifestation a pour ambition de favoriser la lecture chez les enfants qui terminent l'école primaire.

Chaque enfant de CM2 participant est élu par sa classe « champion de lecture » et se confronte ensuite aux champions des autres classes du Val d'Oise participantes dans une épreuve de lecture à voix haute. L'enfant qui réalise la meilleure prestation peut participer à la finale régionale.

Pour récompenser tous les enfants de leur participation active au concours et les encourager à continuer à lire, l'équipe de la médiathèque souhaite leur offrir un roman chacun. 12 candidats étant prévus, le coût des 12 romans choisis par les bibliothécaires jeunesse s'élèverait à 143,15 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à permettre l'achat par la médiathèque des 12 romans puis leur don aux candidats de la finale départementale des Petits Champions de la Lecture le 1^{er} avril 2017.

VOTE : Unanimité.

05 - CULTURE – Demande d'autorisation de vente des documents (livres) sortis de l'inventaire de la médiathèque Municipale lors d'une braderie de la médiathèque.-
--

Rapporteur : Madame Claudine FLESSATI.-

Les collections de la médiathèque évoluent et se renouvèlent continuellement. Pour ce faire les bibliothécaires doivent en ôter les documents qui ne sont plus empruntés ou qui sont devenus usés voire obsolètes : une partie de ces documents est évidemment donnée aux crèches, halte-garderie, écoles et ADL de la ville ; nous les proposons également régulièrement aux lycées et collèges, à la résidence Ambroise Croizat et à des associations. Néanmoins, il reste de nombreux documents sans preneur, notamment les livres pour les adultes.

En Juin 2016, la médiathèque a organisé une première braderie pour vendre ces livres à la population. L'opération a eu un franc succès. Aussi, il a été décidé de la renouveler cette le 3 juin prochain et il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente par la médiathèque des documents sortis de son inventaire interne lors d'une braderie à la Médiathèque François Mauriac.
- De fixer deux tarifs « vente de document » en fonction de leur qualité (taille, date de parution, usure), 1 € ou 0,50 €

Les fonds récoltés serviraient à acheter de nouveaux documents.

VOTE : Unanimité.

06 - SPORT – Réhabilitation du Complexe Sportif Maurice Baquet – Phase 4 – Demandes de subventions.-

Rapporteur : Monsieur Bruno DOMMERGUE.-

La Ville de Goussainville a inscrit, depuis quelques années déjà, le sport comme une priorité en terme d'Education et de Cohésion Sociale. Elle a donc souhaité développer la pratique sportive à tous les niveaux : scolaire, municipal (inauguration d'un nouveau gymnase en 2013) et associatif.

Depuis 2009, cette volonté affirmée s'est concrétisée par l'inauguration d'un nouveau gymnase, l'accompagnement à la création de nouvelles associations, le recrutement d'éducateurs sportifs pour la pratique en milieu scolaire, le développement d'une Ecole Municipale des Sports et l'ouverture des installations sportives durant les vacances scolaires pour une pratique sportive ouverte à toutes et à tous, encadrée par des éducateurs sportifs diplômés.

Dans la continuité, il a été décidé de rénover le Complexe Sportif Maurice Baquet utilisé par les scolaires (primaires, collèges et lycée) ainsi que par les associations Goussainvilloises (Tennis, Football, Athlétisme, Judo).

Ce projet de restructuration s'inscrit dans un programme pluriannuel et comprend :

1. La couverture de 2 courts de tennis (réalisé)
2. La création de deux terrains de football en synthétiques homologués de 105mx68m. (réalisé)
3. La construction de vestiaires homologués par la FFF, avec locaux techniques, loge de gardien et tribunes et locaux de la direction des sports (subventions demandées par délibérations du 19 novembre et 16 décembre 2015.)
- 4. La réfection totale de la piste d'athlétisme de 400m**
5. La rénovation et restructuration des vestiaires existants devenus trop exigus
6. La création d'un Club House pour le Football Club de Goussainville qui compte 900 licenciés
7. La création d'un dojo au sein du complexe afin de faciliter la pratique des Arts Martiaux dans cette zone d'habitation.

Les phases 1 et 2 sont maintenant terminées, aussi il convient aujourd'hui de de concrétiser la phase 4, à savoir la réfection totale de la piste d'athlétisme. Cette piste d'athlétisme de 400 mètres date des années 1980. L'Athlétic Club de Goussainville (ACG) a été créé en mai 1982 et compte une centaine d'adhérents dont plusieurs athlètes Régionaux et inter-régionaux ainsi que deux qualifiés au Championnat de France.

Depuis 1998, l'ACG organise un meeting national auquel participent en moyenne 29 clubs et compte environ 350 participants. Depuis 2011, date de création des « Foulées Goussainvilloises », ce sont près de 900 participants qui ont foulé les rues de Goussainville. Cette course est depuis deux ans maintenant qualificative aux Championnats de France. Cette piste est largement utilisée par les scolaires, primaires, collèges et lycée ainsi que par l'USEP qui, en lien avec l'ACG et la Ville organise tous les ans un cross des écoles regroupant 2700 élèves du primaire.

Le montant de la phase 4 est estimé à 650.000,00 HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter les dossiers de demandes de subventions aux taux les plus élevés possibles auprès :

- Du Conseil Départemental du Val d'Oise
- Du Conseil Régional d'Ile de France
- Du Centre National pour le Développement du Sport
- De la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Questions :

Monsieur FIGUIERE demande la raison pour laquelle il est passé de la phase 2 à la phase 4.

Monsieur DOMMERGUE fait savoir qu'il était plus urgent de passer à la Phase 4, même si le travail se poursuit pour la phase 3.

Monsieur le Maire confirme que la priorité est donnée à la Phase 4.

Monsieur BENARD indique que ce dossier ne concerne pas le Complexe Coubertin, mais il estime qu'il aurait été nécessaire de l'intégrer dans les projets. En effet, le sol obsolète ne permet pas la pratique de certaines activités. Il rappelle que ce complexe est le plus important de l'est du Val d'Oise et pourrait bénéficier d'aides conséquentes.

Monsieur DOMMERGUE confirme que Coubertin n'est pas écarté des projets, mais nécessite une importante réhabilitation.

Monsieur le Maire informe que d'autres travaux doivent être effectués en urgence sur ce site : les contreventements et l'éclairage.

Madame HERMANVILLE demande des renseignements au sujet de la qualité de sol utilisée pour la piste.

Monsieur DOMMERGUE fait savoir qu'il s'agit de la dernière génération de sol souple.

Madame HERMANVILLE demande si ce projet sera réalisé en 2018.

Monsieur DOMMERGUE espère que la réalisation de ces travaux sera effectuée à la fin de cette année.

VOTE : Unanimité.

07 - VIE ASSOCIATIVE – Tarifs de location des salles municipales.-

Rapporteur : Monsieur Bruno DOMMERGUE.-

La mise à disposition des salles polyvalentes et des salles des fêtes est un service rendu à la population et aux associations qui contribue à l'animation de la vie locale dans le cadre d'un usage démocratique.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions de gestion de ces bâtiments communaux. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en effet, que le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de "conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits".

Il lui revient donc, en tant qu'administrateur des biens communaux, de fixer la réglementation applicable à ces salles communales et d'en assurer la bonne gestion tout en maintenant l'ordre public par ses pouvoirs de police administrative.

Le Conseil Municipal, quant à lui, est compétent pour déterminer, par délibération la contribution financière due à raison de cette utilisation.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire ci-dessous pour les salles municipales suivantes :

- Salle polyvalente Colucci (pas de location aux particuliers),
- Salle Gaston HOUDRY (Village),
- Salle MJC
- Salle polyvalente Paul Eluard :

	Une gratuité annuelle	½ journée	Journée	Caution	Réveillon
Particulier			350 €	500 €	
Association et Parti politique	GRATUIT	75 €	150 €	500 €	1.000 €

La gratuité annuelle est calculée sur la base d'une année civile et uniquement applicable aux associations Goussainvilloises.

Questions :

Monsieur CREDEVILLE estime qu'en appliquant cette règle, certaines associations utilisant les locaux pendant plusieurs jours, comme l'Association ESSALAM, devront payer.

Monsieur DOMMERGUE lui répond que le vote concerne la location des 4 salles municipales et en aucun cas les gymnases.

Monsieur FIGUIERE souhaite qu'une plaque soit apposée pour la Salle Gaston Houdry au Village.

VOTE : 35 Voix POUR – 1 Voix CONTRE

08 - VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle à l'Association « Les Ramblers Riders ».-

Rapporteur : Monsieur Bruno DOMMERGUE.-

L'Association « LES RAMBLERS RIDERS », située au 24, place Hyacinthe Drujon à Goussainville, contribue à l'animation de notre ville en renforçant le lien social autour de la fête Américaine qu'elle organise les 17 et 18 juin 2017 à l'Espace Pierre de Coubertin avec des concerts de rock et de country, et des actions de sensibilisation et d'information sur le cancer du lymphome.

Compte tenu des actions réalisées sur la commune, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'octroyer à l'Association « LES RAMBLERS RIDERS » une subvention d'un montant de 4.000 €.

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal de la Ville.

VOTE : Unanimité.

Rapporteur : Madame Yaye GUEYE.-

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport qui doit être présenté en Conseil Municipal fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport présenté en comité technique relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Il comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

Ce rapport présente les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et les orientations pluriannuelles et les programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la commune. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la commune ou le groupement, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

Le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet.

C'est l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui codifie ces dispositions.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, le rapport n'étant pas transmis aux services de l'Etat, une délibération spécifique permet d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant.

Il convient donc de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes adressé avec la convocation de la présente réunion.

Madame GUEYE ajoute que :

« Le rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes présente les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi, je compte bien mettre l'accent sur notre approche globale en matière d'égalité Femmes-Hommes sur Goussainville au lieu de m'enfermer dans des généralités liées au contexte national – d'où la nécessité d'exposer quelques éléments de constat, de réalisations avant d'ouvrir des perspectives.

A°) Dans un premier temps, nous allons aborder quelques éléments de constat :

1°) Goussainville compte 31.255 habitants.

15.898 femmes (50,86%) et 15.357 hommes (49,14 %). Les familles monoparentales recensées en 2011 représentent 1.089 familles, une famille sur 5. Toutes ces familles ne constituent pas une problématique en soi et ne rencontrent pas des difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et surtout les difficultés liées à l'éducation ; et ce sont les ménages les plus exposés à la précarité.

A Goussainville, sur 5.430 ménages recensés, 2.200 d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, dont 600 sont des familles monoparentales.

2°) Le problème n° 1 sur notre territoire, ce sont les Violences faites aux femmes

L'organisation de la prise en charge de ces femmes est une priorité, elles rencontrent des difficultés pour porter plainte au commissariat mais également pour trouver un logement lorsqu'elle quitte leur conjoint violent.

B°) Maintenant, nous allons aborder les réalisations faites en 2016 :

1°) Nous avons mis l'accent sur la protection des femmes victimes de violence. Pour cela, un partenariat avec l'Association « Du Côté des Femmes » a été mis en place. 5 femmes en situation de détresse ont été soutenues et relogées.

2°) le personnel a été formé et notamment le Directeur du Pôle Solidarité et Santé

3°) les acteurs du territoire ont été rencontrés et c'est avec eux que nous avons organisé la semaine internationale du droit des femmes :

- Une conférence-débat sur les violences conjugales a été organisée le dimanche 13 mars 2016 avec la participation d'une femme écrivaine, une avocate spécialisée dans les affaires familiales et le membre d'une association qui prend en charge les hommes auteurs de violences conjugales, puis un échange avec le public. Environ 300 personnes ont participé.
- Organisation d'un goûter partagé avec un Quizz sur les droits des femmes et mise en avant et à l'honneur des femmes Goussainvilloises qui ont fait « quelque chose de remarquable ». Elles ont reçu une « distinction » de la part de Monsieur le Maire (97 personnes).
- Travail sur un portrait de femme dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.
- Organisation d'un petit déjeuner participatif pour échanger sur les violences faites aux femmes sur la base du texte « La Longue marche des femmes turques vers l'égalité » (10 personnes)

4°) Au niveau du suivi individuel, en 2016, 37 dossiers ouverts au Pôle Solidarité et Santé ont fait l'objet d'une prise en charge et d'un accompagnement social.

Certaines des femmes concernées sont venues parce qu'elles connaissaient ma délégation ou parce qu'elles avaient repéré les missions du Pôle Solidarité et Santé.

Chacune d'entre elles a fait l'objet d'une prise en charge administrative, voire d'un accompagnement social.

8 femmes victimes de violences conjugales ont été orientées vers l'association Du Côté des Femmes, dont 5 ont été relogées.

En dehors des violences conjugales, dont je viens de parler, les autres thématiques principales étaient l'emploi et le logement.

En 2016, 17 dossiers ont été clôturés sur les 37 ouverts.

Je reçois aussi des concitoyens pour les aider pour des problèmes d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire...), de cantine, de dérogations scolaires, de problèmes familiaux, de logement, d'aides familiales...

Bien évidemment, après une première rencontre, j'oriente les personnes vers les services compétents et les élus concernés pour les problématiques qui ne relèvent pas de ma délégation.

5°) Autre action menée en 2016, la Médiathèque a organisé une exposition intitulée « Lutte des femmes, progrès pour tous » ainsi qu'un débat sur les Droits des Femmes.

6°) En collaboration avec la Police Municipale, nous avons sensibilisé le Commissariat de Police aux problèmes rencontrés lors de certains dépôts de plainte.

7°) Enfin, La Ville est dotée de structures d'accueil qui facilitent l'accès à l'emploi des femmes :

Pour les enfants de 3 mois à 3 ans, 3 structures de multi-accueil (crèches) et d'un relais d'Assistantes Maternelles. Ces multi-accueils favorisent l'accueil des enfants provenant de familles monoparentales afin de permettre aux femmes de pouvoir travailler, chercher du travail et se former.

Ces différents « modes de garde » permettent ainsi de pallier tant soit peu à la précarité des familles monoparentales.

C°) Les perspectives 2017 – 2020 :

Nous mettrons l'accent sur plusieurs points :

- ✚ Continuer à travailler sur l'hébergement temporaire ;
- ✚ Adhésion au Centre Hubertine AUCLERT afin de pouvoir continuer à s'appuyer sur toutes les ressources de cette association spécialisée dans le droit des femmes ;
- ✚ Ouvrir la « Mission Droits des Femmes » dans les futurs locaux du Centre Communal d'Action Sociale et y développer des permanences, tout en poursuivant la logique d'intervention en réseau, la mission droit des femmes constituant un guichet unique pour orienter le public demandeur. Ce sera un espace d'accueil, d'écoute, de soutien, d'information, d'orientation et de traitement de toutes les problématiques ;
- ✚ Formation/sensibilisation des acteurs municipaux (travailleurs sociaux, professionnels de la santé, du CMS, policiers municipaux, personnel d'accueil...) sur la question des Droits des Femmes et de l'égalité femmes-hommes ;
- ✚ Le 22 avril, la Commune accueille une formation régionale organisée par l'UDCCAS et le CNFPT sur les violences conjugales dans l'amphithéâtre du Lycée Romain Rolland. D'ores et déjà 100 personnes sont prévues ;
- ✚ Bien sûr nous allons poursuivre les suivis individuels ; ce travail de proximité est essentiel pour les gossainvilloises. »

Questions :

Madame HERMANVILLE constate une nette différence entre les salaires médians femmes et hommes (18.837 € pour les femmes et 19.596 € pour les hommes) et une retraite inférieure de 25 % pour les femmes.

Monsieur le Maire indique que le travail doit se poursuivre pour équilibrer.

Madame FLESSATI rappelle que, dans la Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière, à statut et grade égal, le salaire est identique. Il est à noter qu'à Goussainville plus de femmes que d'hommes sont de Catégorie C.

10 - SOLIDARITE - Adhésion de la Ville au Centre Hubertine AUCLERT.-

Rapporteur : Madame Yaye GUEYE.-

Dans le cadre de son Pôle Solidarité et Santé, la Ville de Goussainville travaille sur la question des Droits des Femmes qui comporte notamment l'égalité femmes-hommes, les violences faites aux femmes et le rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit être présenté au Conseil Municipal avant le rapport d'orientation budgétaire.

Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur un réseau francilien tel que le Centre Hubertine AUCLERT, compétent et disposant d'expertise en matière de sensibilisation, de conception et de formation.

Organisme associé de la Région Ile-de-France, le Centre Hubertine AUCLERT, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, a pour principaux objectifs la sensibilisation des publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, ainsi que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (EFH) et la production d'expertises dans ce domaine.

Composé d'associations, de collectivités, d'élus et de syndicats, le Centre Hubertine AUCLERT a un rôle de facilitateur et d'appui vis-à-vis des francilien(ne)s et de l'ensemble de ses membres.

En ce qui concerne les collectivités territoriales :

- L'adhésion au réseau « territoires franciliens » pour l'égalité, seul et unique réseau de collectivités consacré à l'égalité dans la région vient acter l'engagement politique de la collectivité à agir en matière d'EFH et visibilise les actions menées ;
- Les membres bénéficient d'un appui à la définition de politiques et d'actions pour l'égalité, dans tous les domaines d'action de la collectivité ;
- Un accompagnement personnalisé est proposé aux membres afin de répondre aux besoins et demandes de la collectivité
- Un accompagnement thématique renforcé sur les thématiques de l'éducation à l'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Un tarif très préférentiel et la priorité pour l'inscription de 2 agents ou élus de la collectivité pour chacune des formations qu'il propose (4 minimum en 2017) ;
- Les cadres d'échanges mis en place par le Centre Hubertine AUCLERT permettent aux collectivités de promouvoir leurs bonnes pratiques, d'identifier des initiatives innovantes et de partager les expériences ;
- Une valorisation des actions portées par la collectivité, au travers des supports de communication, publications et des événements qu'il organise ou auxquels il est associé ;
- La possibilité exclusive d'emprunter régulièrement des expositions, dans un catalogue riche d'une quinzaine de références.

Les statuts du Centre Hubertine AUCLERT prévoient que les modalités de versement et le montant des cotisations des membres sont fixés annuellement par le Conseil d'administration. Pour l'année 2017, cette cotisation a été fixée à 1.500 € pour les collectivités territoriales dont le nombre d'habitants se situe entre 20.000 et 50.000.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine AUCLERT.

VOTE : Unanimité.

11 – ENSEIGNEMENT – Modification de la Carte scolaire.-

Rapporteur : Madame Elisabeth FRY.-

Lors de la séance du 2 février 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe d'une modification de la carte scolaire sur les secteurs centre-ville/Gabriel Péri – Jean Jaurès/Louis Pasteur pour la rentrée scolaire 2017, visant à mieux répartir les effectifs entre les écoles afin d'éviter les fermetures et les ouvertures de classe, tout en proposant à chaque enfant une école de secteur proche de son domicile.

Le plan de communication approuvé le 2 février a été mis en œuvre, à savoir :

- L'information auprès des services de la DASEN des modifications retenues.
- La rencontre avec les parents élus représentants des parents d'élèves
- La rencontre avec tous les parents des élèves concernés directement par ces modifications et possibilité de rendez-vous individuel.
- La gestion des demandes de dérogations est en cours ainsi que la réunion de la commission plénière carte scolaire pour statuer sur les dossiers de demandes de dérogations (à venir).

Comme indiqué précédemment, la commission continuera à se réunir pour examiner les secteurs scolaires des autres écoles de la Ville, et ultérieurement proposer des modifications pour une prochaine rentrée scolaire.

Le travail mené en commission « carte scolaire » et présenté aux parents d'élèves élus, a reçu un avis favorable aussi bien par l'inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription, que par les parents présents. Il permet de présenter au Conseil Municipal les modifications suivantes :

Ecoles Jules FERRY vers Anatole FRANCE ou Paul LANGEVIN.

ADRESSE	Ancien secteur	Nouveau Secteur	Nombre d'enfants
Boulevard Roger Salengro	Jules FERRY	Anatole FRANCE	20 enfants
Avenue des TILLEUILS	Jules FERRY	Paul LANGEVIN	11 enfants
TOTAL			31 ENFANTS
Par répercussion, impact sur les autres écoles :			
Rue Eugène VARLIN	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	6 enfants
Rue Jean GOUGEON	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	8 enfants
Rue de la Fraternité	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	8 enfants
Rue des Panoramas	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	2 enfants
Avenue de la Renaissance	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	9 enfants

Rue des Bois	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	0 enfant
Rue CLOUET	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	1 enfant
Rue Bernard PALISSY	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	4 enfants
Rue RASPAIL	Anatole FRANCE	Gabriel PERI	4 enfants
TOTAL			42 ENFANTS

Ecole Jules FERRY : (- 31 enfants) afin d'alléger cette école et surtout permettre de palier aux éventuelles inscriptions en cours d'année.

Ecole Anatole FRANCE : (+ 20 enfants et – 42 enfants, donc une baisse de 22 enfants)

Les enfants demeurant sur le boulevard Roger SALENGRO du 01 au 59, seront accueillis dans cette école, sachant que le côté pair était déjà dans ces locaux. Nous y rajoutons le côté impair, soit 20 enfants qui sortent de J. Ferry.

Ecoles Gabriel PERI : (+ 42 enfants).

Saint Exupéry vers Paul ELUARD

ADRESSE	Ancien secteur	Nouveau secteur	Nombre d'enfants
Avenue HOCHÉ	Saint Exupéry	Paul ELUARD	3 enfants
Avenue de GENEVE	Saint Exupéry	Paul ELUARD	17 enfants
Avenue CHATEAUBRIAND	Saint Exupéry	Paul ELUARD	6 enfants
Avenue MARCEAU	Saint Exupéry	Paul ELUARD	11 enfants
TOTAL			37 ENFANTS

Ecole Saint EXUPERY. (- 37 enfants allant sur Paul ELUARD)

Cette école accueille de nombreux élèves. Le besoin d'apporter un peu de souplesse, peut s'envisager avec l'orientation de 37 enfants vers l'école P. Eluard.

Ecoles Paul ELUARD. (+ 37enfants)

Ces modifications répondent à deux problématiques : La première étant d'alléger les effectifs de l'école Saint EXUPERY et la seconde étant de créer un réel secteur pour l'école Paul ELUARD.

Louis PASTEUR vers Jean JAURES

Il en est de même pour l'école Jean Jaurès avec une modification de certaines rues dont la plupart des enfants sont déjà scolarisés dans cette école par dérogation, car leur école de secteur est Louis Pasteur. Enfin, concernant ce secteur, il faudra prendre en compte les nouvelles arrivées des maisons dites « carrées » se trouvant dans le quartier des rues des musiciens, qui pourraient renforcer les effectifs de Pasteur.

ADRESSE	Ancien secteur	Nouveau secteur	Nombre d'enfants
Rue Edouard VAILLANT	Louis PASTEUR	Jean JAURES	9 enfants
Rue FLEURUS	Louis PASTEUR	Jean JAURES	7 enfants
Rue CAMBACERES	Louis PASTEUR	Jean JAURES	5 enfants
Rue de la Montagne	Louis PASTEUR	Jean JAURES	4enfants
TOTAL			25 ENFANTS

Ecole JAURES : (+ 25 enfants).

Compte tenu du risque de fermeture de classe dans l'école Jean JAURES, et compte tenu de la ventilation des élèves de certaines rues sur les deux écoles (PASTEUR et JAURES), il convient d'officialiser les rues E. Vaillant, Fleurus, Cambacérès, et de la montagne sur l'école Jean JAURES.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette modification de la carte scolaire pour une application à la rentrée scolaire 2017.

Questions :

Madame HERMANVILLE rappelle son point de vue sur le fait de revoir cette carte scolaire et que le budget intègre la construction de l'École Jules Ferry, pour laquelle les plans sont faits.

Madame FRY informe que les plans de l'extension sont à l'état de projet.

Madame HERMANVILLE demande si les parents d'élèves pour les 135 enfants concernés ont été rencontrés.

Madame FRY fait savoir que, dès que la délibération sera exécutoire, les courriers seront envoyés aux parents concernés, qui pourront ensuite prendre rendez-vous.

En réponse à Madame HERMANVILLE, Madame FRY signale que les enfants d'une même fratrie ne seront pas séparés et que les travaux d'agrandissement seront réalisés si possible pour la rentrée 2018/2019.

Madame HERMANVILLE estime que la discussion sur la carte scolaire est liée à cette nouvelle construction.

Madame FRY rappelle qu'il s'agit d'une extension.

En réponse à Monsieur CREDEVILLE, Madame FRY indique qu'une commission n'a pas été prévue cette année, puisque ce sujet a été abordé lors du Conseil Municipal de février.

Monsieur CREDEVILLE demande s'il est possible qu'il assiste à la commission de dérogation.

Madame FRY indique qu'il n'est pas prévu que les membres de la commission municipale y assistent.

Monsieur le Maire ajoute que cette commission mise en place en 2009 est composée de l'administration communale, de l'Inspection de l'Education Nationale, des directeurs d'établissements, des parents d'élèves élus, un élu et du Maire, ce dernier assistant à la dernière réunion.

Monsieur CREDEVILLE regrette de ne pouvoir y assister.

VOTE : 29 Voix POUR – 7 Voix CONTRE

12 - URBANISME – Prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 de la délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.-

Rapporteur : Monsieur Thierry CHIABODO.-

Par délibération du 22 novembre 2012, le Conseil Municipal a délégué le droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) dans le cadre de la convention de veille foncière conclue le 10 janvier 2011 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 10 janvier 2017.

Pour rappel, la convention de veille foncière prévoit l'acquisition et le portage foncier de propriétés dans le périmètre d'intervention de l'EPF pour la réalisation d'opérations d'aménagement sur le quartier de la gare centrale de Goussainville.

La convention arrivant à échéance le 10 janvier 2017, le Conseil Municipal a, par délibération du 14 décembre dernier, autorisé la signature d'un avenant prolongeant la durée de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Cet avenant ne précisant pas que la délégation du Droit de Préemption Urbain Renforcé est prolongée, pour la même durée que la convention de veille foncière, l'EPFIF sollicite une nouvelle délibération actant cette prolongation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délégation du droit de préemption urbain renforcé jusqu'au 31 décembre 2017 au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), substitué à l'EPFVO dans ses droits et obligations depuis le 1^{er} janvier 2016.

VOTE : 35 Voix POUR – 1 Voix CONTRE.

13 - URBANISME – Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit au profit d'ENEDIS d'un terrain sur la parcelle cadastrée AT 244 sur laquelle est implanté un transformateur électrique.-

Rapporteur : Monsieur Thierry CHIABODO.-

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AT 244 sise au 1 rue Claude Bernard (issue de la division de la parcelle AT 181) sur laquelle est implanté, sur une superficie d'environ 40 m², un local contenant un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Le poste de transformation et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession de distribution publique, et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ENEDIS (anciennement ERDF).

Par courrier du 7 juin dernier, ENEDIS nous a informés qu'elle avait signé, en 2015, une convention pour la mise à disposition de ce terrain avec le Département considérant que le collège Robespierre est édifié sur cette parcelle. Leur notaire s'étant rendu compte de l'erreur quant au propriétaire de la parcelle, ENEDIS sollicite la passation d'une convention avec la Ville de Goussainville afin de régulariser la situation.

Cette convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération, comprend :

- d'une part, un droit de passage consistant à faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires pour assurer l'alimentation du poste,
- d'autre part, un droit d'accès permanent des agents d'ENEDIS et des matériels en vue de l'installation, l'entretien et la réparation des ouvrages.

La convention est conclue à titre gratuit pour la durée des ouvrages ou de ceux qui pourraient leur être substitués.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'un terrain d'environ 40m², à titre gratuit au profit d'ENEDIS concernant l'implantation d'un poste de transformation électrique, situé au 1 rue Claude Bernard à Goussainville (sur la parcelle AT 244).
- autorise le Maire à signer ladite convention.

NB : La parcelle AT181 a été divisée en 3 parcelles cadastrées comme suit :

- *parcelles AT 245 et 246 correspondant au projet FAYAT (tranches 1 et 2)*
- *parcelle AT 244 sur laquelle se situe le transformateur au 1 rue Claude Bernard, sur le terrain du collège Robespierre.*

Questions :

Madame HERMANVILLE demande si seul ce transformateur est installé sur ce terrain.

Monsieur CHIABODO confirme. Il fait savoir que la Ville s'est aperçue lors de division de la parcelle qu'aucune convention n'avait été signée pour ce transformateur.

Madame HERMANVILLE souhaite savoir quelle sera son utilisation.

Monsieur CHIABODO précise que ce transformateur est utilisé pour Demusois, la rue Claude Bernard, le parking sis dans la rue Claude Bernard, le collège, l'école J. Moulin et le plateau d'activités situé à l'arrière.

VOTE : Unanimité.

14 - URBANISME - Cession amiable des terrains cadastrés BC 99 et BC 201 sis 16, rue du Bassin – Annulation de la délibération n° 2016-DCM-85A du 6 octobre 2016.-

Rapporteur : Monsieur Thierry CHIABODO.-

Par délibération du 6 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la cession amiable à M. Lionel LEGOULLON de la maison d'habitation qu'il occupe actuellement au 16, rue du Bassin - parcelles cadastrées BC 98 pour partie et BC 99, au prix de 175.000,00 Euros, hors droits et frais de notaires à la charge de l'acquéreur, ainsi que la constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville afin d'accéder au terrain restant propriété de la commune.

Conformément au document d'arpentage annexé à la présente délibération, la parcelle BC 98 a été divisée en deux parcelles cadastrées BC 200 restant propriété de la commune et BC 201, objet de la cession.

Par ailleurs, il est précisé que Mme Lydie ROBLES, actuellement locataire de ladite maison, s'ajoute en qualité d'acquéreur.

Aussi, est-il demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Reporter la délibération n°2016-DCM-85A du 6 octobre 2016 approuvant la cession amiable uniquement à M. Lionel LEGOULLON ;
- approuver la cession à Monsieur Lionel LEGOULLON et Madame Lydie ROBLES, des terrains cadastrés BC 99 et BC 201 sis au 16, rue du Bassin, d'une superficie de 469 m² environ, 175.000,00 Euros hors droits et frais de notaires à la charge de l'acquéreur,
- approuver la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle BC 201, objet de la cession, au profit de la parcelle BC 200, restant propriété de la Ville,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du bien et l'ensemble des pièces qui y est rattaché.

VOTE : Unanimité.

16 - FINANCES – Dotation Politique de la Ville 2017 (DPV) – Demande de subvention pour l'extension de l'école Jules Ferry.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

A Goussainville, la part des élèves en retard à l'entrée en 6^{ème} est deux fois plus élevée que dans l'Académie. 35% des plus de 15 ans quittent le système scolaire sans diplôme.

Le risque pour les enfants de rencontrer à un moment ou un autre des difficultés dans leur parcours scolaire est beaucoup plus élevé sur les quartiers prioritaires que dans le reste de la commune.

Partant du principe que c'est dès l'école primaire que tout se joue, le contrat de ville 2015-2020 de Goussainville en Agglomération s'est fixé comme objectif de renforcer les moyens en REP afin de :

- Prévenir le décrochage et les difficultés scolaires dès le plus jeune âge
- Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
- Améliorer du bien-être des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires dans une optique d'épanouissement
- Créer les conditions de l'émancipation des jeunes

L'école Jules Ferry de Goussainville cristallise aujourd'hui un certain nombre de difficultés.

Elle est située à proximité immédiate du QPV du Cottage élargi dit « quartier des 2 gares ».

Accueillant les enfants habitant dans cette zone en géographie prioritaire, classée en REP et en « quartier vécu », l'école subit une pression démographique depuis 5 ans qui pèse durablement sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves.

Cette pression est due d'une part à l'arrivée ces dernières années de populations fragilisées, notamment des familles avec enfants qui vivent dans des conditions précaires.

Elle risque de s'accroître par ailleurs au regard du projet d'aménagement du pôle de la gare, inscrit au CDT Cœur Economique Roissy Terres de France, et de la construction de logements dans ce périmètre ciblé malgré le PEB (avenant au CDT).

Les besoins d'agrandissement et de rénovation de cette école sont donc connus depuis plusieurs années et sont devenus une nécessité impérieuse.

Ils n'ont pu être satisfaits que très partiellement dans un premier temps en 2015, puisqu'une classe en modulaire a dû être posée pour palier à l'augmentation constante des effectifs scolaires du périmètre. Cette « classe » a été installée en privant encore plus du peu d'espaces libres aménagés pour les enfants (pris dans la cour de Maternelle). Avec un coût particulièrement élevé (transport par grue spéciale etc...) de 135 000 € TTC.

Cette réponse par un bâti de « transit » a dû être conjuguée dans un second temps avec la modification de la carte scolaire dans ce secteur. De fait, nous avons actuellement près de 40 enfants qui devraient être scolarisés à Jules FERRY et qui faute de place ont été inscrits dans différentes écoles de la ville.

Cette situation est mal vécue par les familles concernées ne comprenant pas les raisons pour lesquelles leur(s) enfant(s) ne peut (peuvent) pas bénéficier de l'école proche de leur domicile.

Autre élément important, le nombre de naissances en 2015 est en progression par rapport aux années précédentes, puisque nous avons eu 615 naissances, pour 567 en 2014, ce qui présage pour la rentrée 2018/2019 une arrivée importante d'enfants en classes de Petite Section.

Ces solutions ne peuvent plus répondre à une vraie préoccupation liée à cette population croissante.

La ville a donc décidé d'agir de façon structurelle en programmant l'extension de l'école Jules Ferry.

Une parcelle de ce foncier a donc été préemptée (coût d'acquisition total : 800 000 € TTC) pour permettre le déploiement de services publics et surtout l'extension de l'école Jules Ferry, avec la construction d'un bâtiment accueillant 7 classes et la mise en accès piétonnier de la rue Charles Baudelaire.

S'appuyant sur la mission d'Olivier Klein (Maire de Clichy-sous-Bois, Vice-Président du Conseil national des villes) issue du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 13 avril 2016, relative à l'amélioration du bâti et des équipements scolaires des quartiers prioritaires, la ville de Goussainville poursuit donc l'ambition de faire du projet d'extension de l'école Ferry un projet de qualité en terme de bâti. Il sera incontestablement un des principaux facteurs d'attractivité durable du QPV du Cottage élargi et un outil de mixité sociale (par le truchement de la carte scolaire).

Considérant l'urgence de la situation, et l'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 ayant prévu d'abonder de nouveau la Dotation Politique de la Ville à laquelle est éligible la commune de Goussainville, il a été décidé de solliciter ce fonds pour le financement du projet d'extension de l'école Jules Ferry.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation du projet d'extension de l'école Jules Ferry pour un montant de travaux de 2 500 000 € HT.
- De solliciter auprès de Monsieur Le Préfet, une dotation aussi élevée que possible (80% du montant HT des travaux soit 2 000 000 €) dans le cadre de la DPV 2017 pour la réalisation de ces travaux.

Questions :

Madame HERMANVILLE constate que le Rapport d'Orientations Budgétaires ne mentionne pas de contracter un nouvel emprunt.

Monsieur le Maire confirme que pour l'instant il n'est pas envisagé de recourir à un emprunt.

Madame HERMANVILLE estime que d'ici 2018-2019 et 2020, les écoles seront surchargées si un nouveau groupe scolaire n'est pas construit. Elle rappelle que ce n'est pas en construisant des logements sociaux que cela permettra de dégager des finances pour construire un groupe scolaire.

Monsieur le Maire fait remarquer que le nombre d'élèves n'a pas beaucoup évolué en 3 ans. Seule, une concentration d'élèves sur le centre-ville est à noter. La Ville dispose de l'équivalent de 300 places d'élèves dans la périphérie des établissements scolaires du centre-ville, ce qui équivaut à près de 10 classes, auquel s'ajoute le projet d'extension de 7 classes à l'école Jules Ferry.

Madame HERMANVILLE rappelle que les taux d'emprunt sont actuellement au plus bas, à savoir : 1,5 %.

Monsieur le Maire indique que grâce à cet agrandissement, la construction de 7 classes équivaut à un Groupe Scolaire.

Monsieur CREDEVILLE précise qu'il a été dit lors du Conseil de Quartier dans la salle Paul Eluard, que la construction de 800 logements serait prévue entre le Delaune et la Sécurité Sociale et que les Etablissements BOGAERT auraient revendu à des promoteurs.

Monsieur CHIABODO fait savoir que 2 promoteurs, envoyés par M. BOGAERT, ont demandé des informations sur le POS au service urbanisme. Il confirme qu'il n'a pas été signé de document, d'autant plus que ces promoteurs souhaitent avoir une réflexion sur l'ensemble du quartier et envisagent de construire sur des terrains n'appartenant pas à M. BOGAERT. Il fait savoir qu'il attendra d'avoir un projet arrêté avant de le présenter. En tout état de cause, la capacité du nombre de logements ne pourra être de 800.

Monsieur CREDEVILLE indique qu'il serait bien d'envisager la construction d'un ou de 2 groupes scolaires.

Monsieur le Maire fait savoir que la municipalité avisera si le nombre d'élèves augmente en 2017-2018. Il rappelle que la Ville disposera de l'équivalent d'un Groupe scolaire avec l'agrandissement du groupe scolaire J. Ferry.

VOTE : 35 Voix POUR – 1 Voix CONTRE.

17 - FINANCES – Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB est désormais remplacé par le **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**. Il doit, comporter une présentation de la structure des dépenses (analyse prospective) ainsi que préciser l'évolution prévue et l'exécution des dépenses... Aussi, dorénavant, le **ROB** s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la gestion de la dette.

Le ROB doit être transmis au Préfet de département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre et faire l'objet d'une publication.

DOB 2017

- 1) Le contexte national**
- 2) Les dispositions de loi de finance 2017**
- 3) Les orientations pour 2017**
- 4) Les conclusions**

1 – Contexte national

Maintien du plan d'économies de l'Etat de 50 Md€ qui entraîne une économie de 11 Md€ (2014-2017) à l'encontre des collectivités locales avec les impacts suivants :

- Diminution de la DGF
- Diminution du FNGIR et de la DCRTP (dotation compensant la suppression de la taxe professionnelle)
- Diminution en volume des reversements du FCTVA
- Stabilisation du FPIC (Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales)
- Légère augmentation du FSRIF (fond de solidarité des communes d'Ile-de-France)
- Nouvelles répartitions de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)

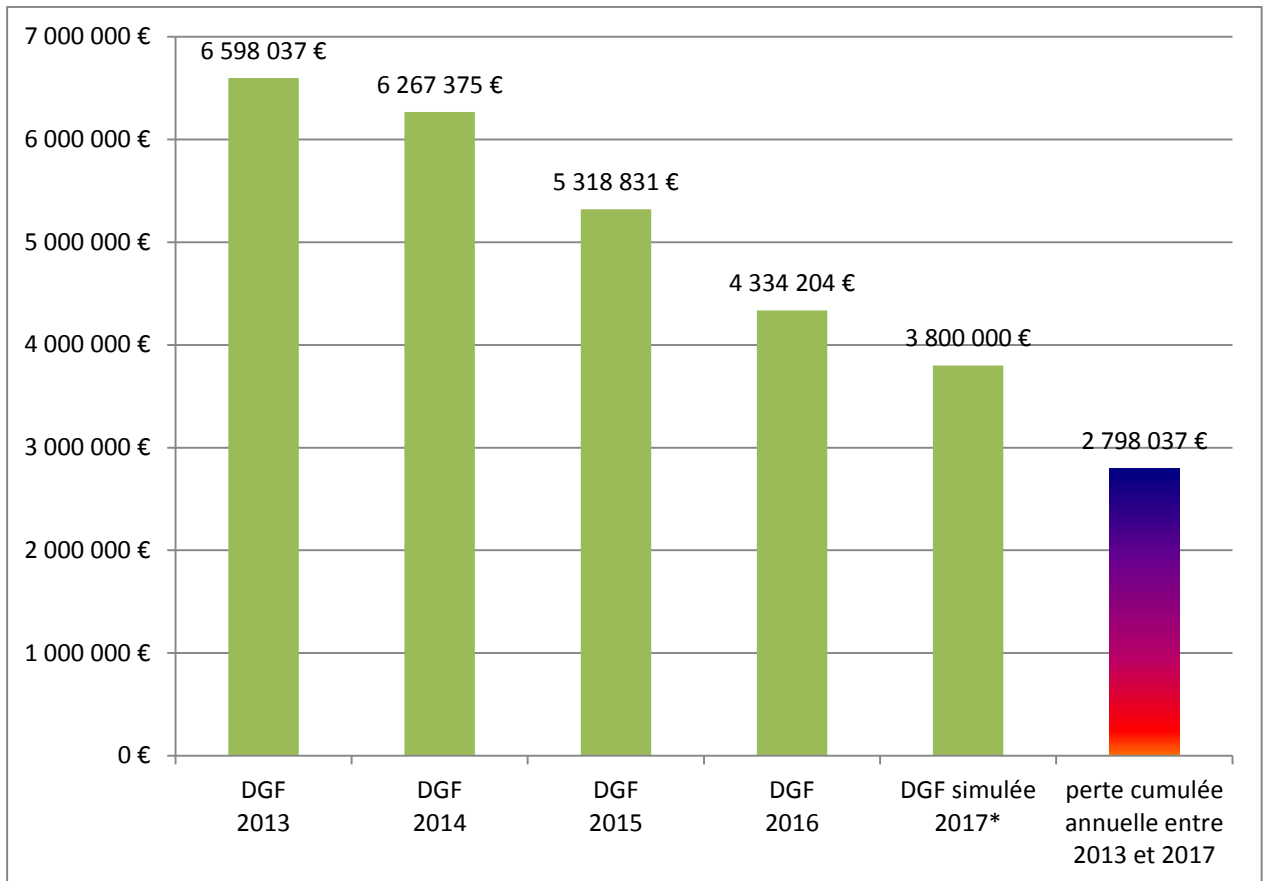
Madame HERMANVILLE souhaite connaître les raisons de la diminution, en volume, du FCTVA et le montant de cette année.

Monsieur le Maire fait savoir que le taux de reversement du FCTVA est de 15,46 %.

Monsieur SIGNARBIEUX, Directeur Général des Services, ajoute que le montant s'élève cette année à 1,2 millions d'euros. L'Etat reverse sur les 20 % à peine 15 %.

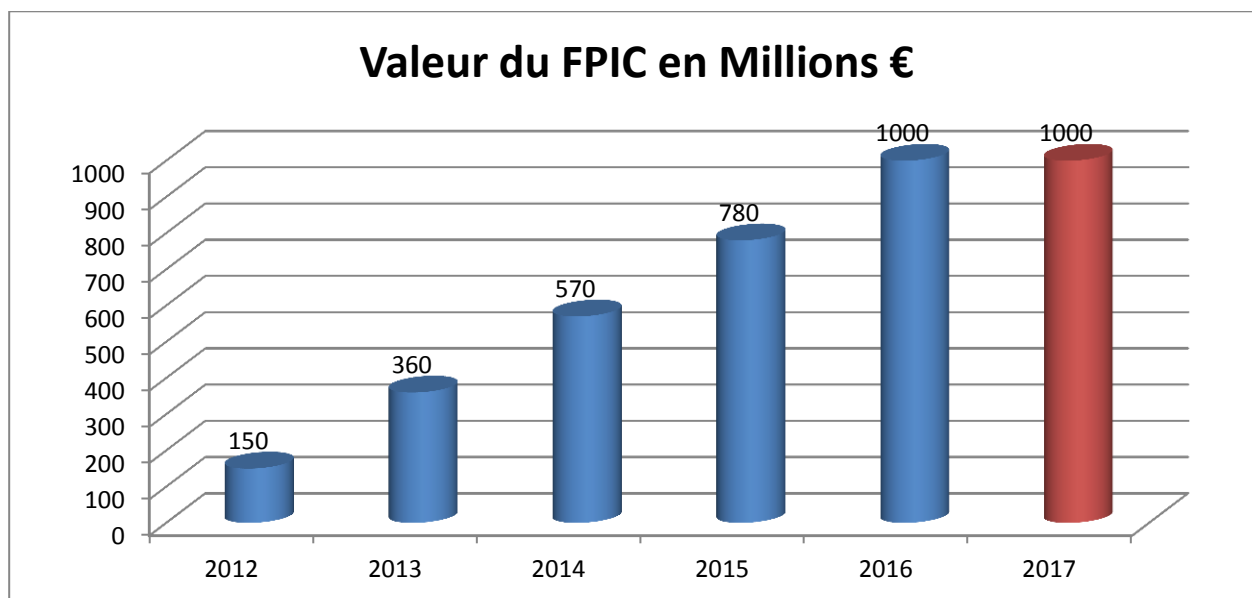
2 – La Loi de Finance 2017

Perte de DGF pour Goussainville



Principale mesure votée dans la Loi de Finances 2017 :

- La poursuite de la participation des collectivités au redressement des comptes publics à hauteur de 11 milliards d'euros d'économies sur trois ans va se traduire par une baisse de DGF estimée à 500.000 € pour Goussainville



Evolution de la Dotation de Solidarité Urbaine

- ✓ La DSU sera versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants (668 communes concernées) au lieu des ¾ comme actuellement (751 communes).
- ✓ Les modalités de répartition de la hausse annuelle entre les communes changes et pourraient bénéficier à Goussainville.

La pondération des composantes de l'indice synthétique DSU est revue :

	Jusqu'en 2016	A compter de 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

3 – Les orientations pour 2017

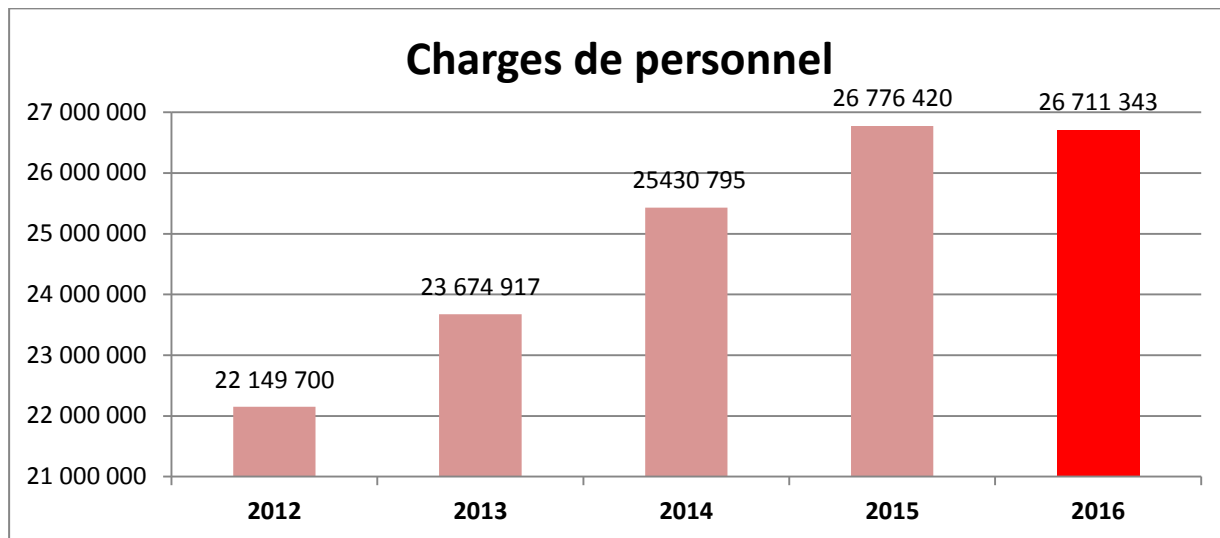
Les résultats 2016 :

Les premières estimations du compte administratif 2016 font apparaître un excédent d'environ 3,6 millions d'euros, en section de fonctionnement et 2,4 millions d'euros en section d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de l'exercice 2016	2 325 312,89 €	4 707 796,75 €
Report des résultats 2015	1 316 288,77 €	- 2 786 371,92 €
Total	3 641 601,66 €	1 921 424,83 €
Report RAR		489 816,04 €
Total Général :	3 641 601,66 €	2 411 240,87 €
Solde total cumulé :	6 052 842,53 €	

Madame HERMANVILLE constate qu'en section investissement, si le prix des investissements avait été ajusté, il n'y aurait aucun reste à réaliser. Pour la section fonctionnement, elle rappelle que l'année dernière, le budget n'a pas été voté et que le fonctionnement était plus élevé.

- Baisse des dépenses de personnel (- 1,5 %)

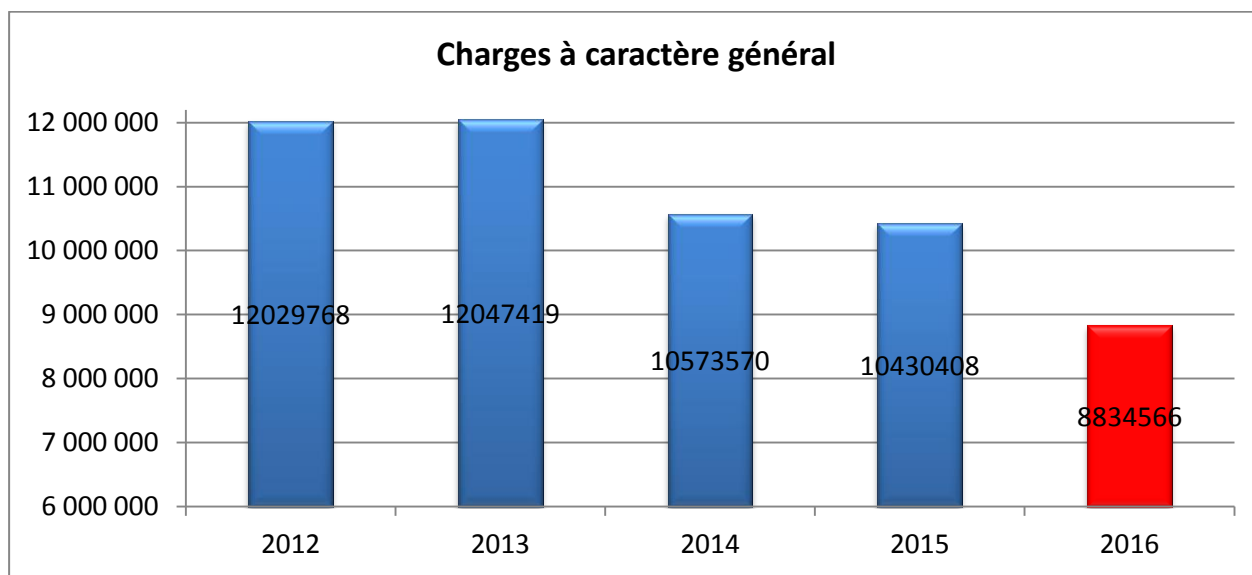


Monsieur le Maire fait savoir qu'en 2016, près de 1,6 millions d'euros a été économisé.

Madame HERMANVILLE indique qu'auparavant le chômage était payé par la Commune.

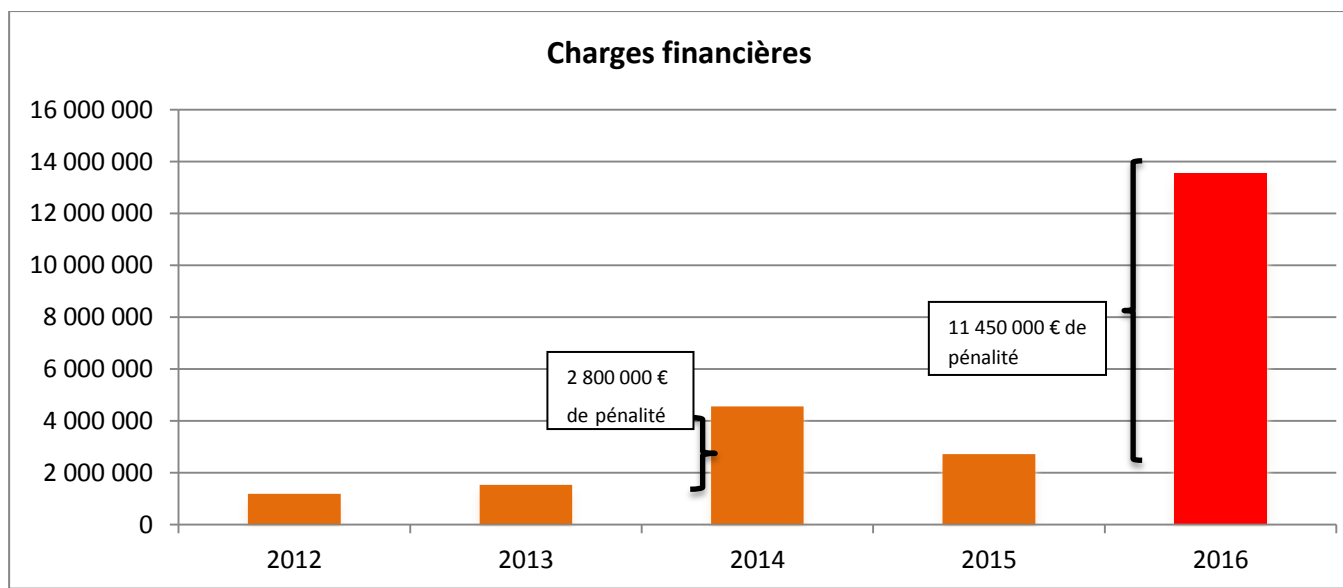
Monsieur le Maire confirme, mais la commune paie les cotisations.

- Forte réduction des dépenses courantes de la Ville qui ont fortement diminué en 2016 (- 20 %)



Monsieur le Maire précise que le montant a fortement diminué du fait que la Ville a transféré la piscine en partie à la CARPF. En 2016, les charges ont baissé de 1,6 millions d'euros.

- Diminution des frais financiers (intérêt d'emprunts) si on retranche l'impact la pénalité de 11,4 millions du prêt indexé sur le franc suisse



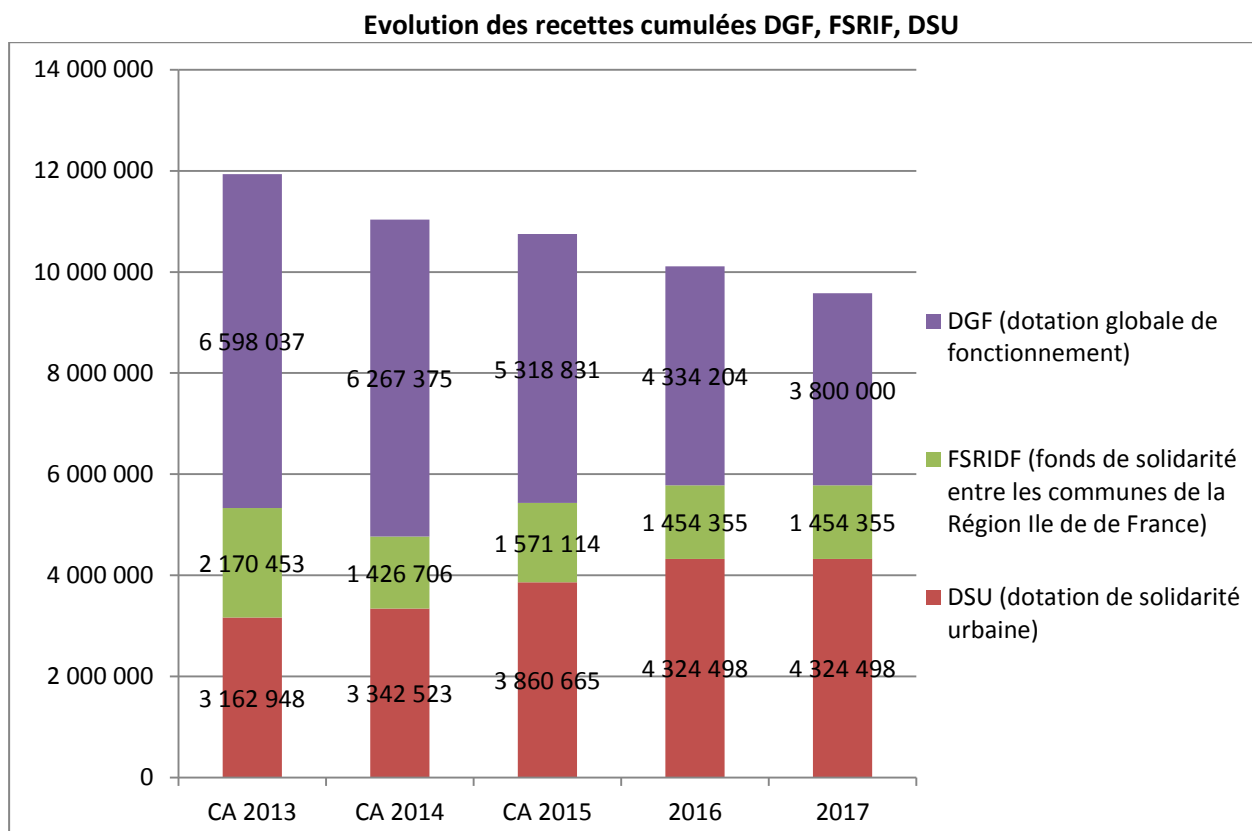
Il faut noter que toutes ces économies ont été menées malgré l'inflation qui frappe le panier des maires qui évolue sur un rythme supérieur à celui de l'inflation (1,5 %).

Les orientations budgétaires 2017 prennent appui sur les premières estimations du CA 2016.

La DGF a été réduite en 2016 de 1.000.000 €

La DGF en 2017 : baisse prévue de 500.000 €

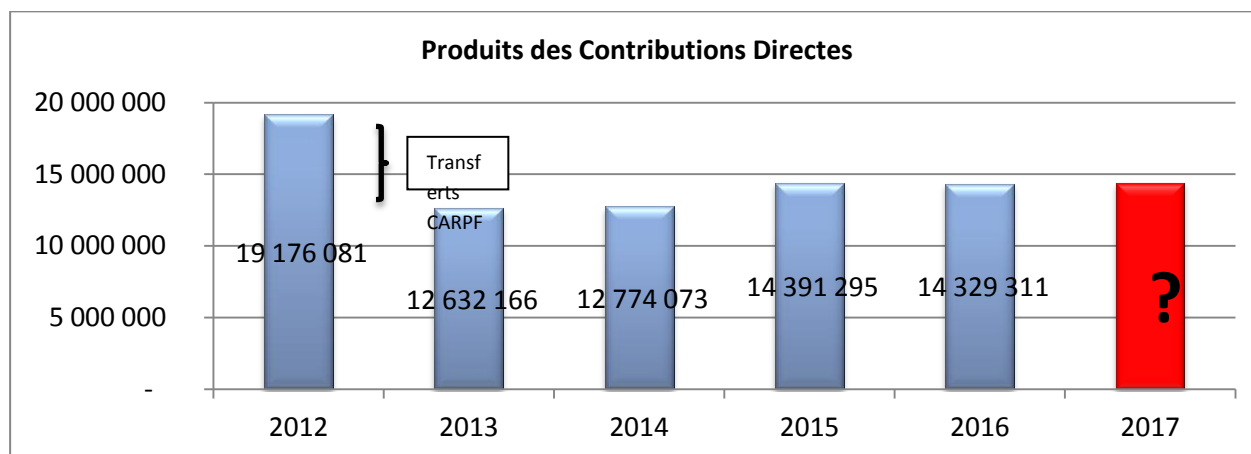
La DSU devrait augmenter légèrement en 2017.



Les prévisions de quasi-stabilisation de la DSU et du FSRIF cumulées avec la baisse de la DGF démontrent une forte baisse de recettes.

Les recettes de fonctionnement

- La fiscalité locale :
- Les prévisions budgétaires 2017 s'établissent, en maintenant les taux de fiscalité identiques à 2016.



- Produits des taxes ménages

Une inscription d'un montant de 28,8 millions d'euros au total est envisagée :

- Le produit des contributions directes : 14.380.000 €
- L'attribution de compensation versée par la CARPF : 11.336.360 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 660.000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité pour environ 400.000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour environ 50.000 €
- La taxe de séjour pour un montant estimé en baisse à 30.000 €

- Les dépenses de personnel :

- Elles constituent la principale dépense de fonctionnement et ont sensiblement diminué sur l'exercice 2016
- Pour 2017, une diminution est prévue, mais elle sera limitée par les hausses de charges, en raison notamment de :
 - La revalorisation indiciaire de toutes les échelles indiciaires
 - Les avancements d'échelon (Glissement Vieillessement Technicité)
 - Le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)
 - La réforme du régime indemnitaire
 - La hausse des taux de contribution patronale retraite (CNRACL et IRCANTEC)
 - Les titularisations après professionnalisation
 - Respect des normes en matière d'encadrement des activités dédiées aux enfants

Madame HERMANVILLE demande si la commune a ressenti l'équilibre de l'IRCANTEC cette année.

Monsieur SIGNARBIEUX, Directeur Général des Services, précise que 2 caisses sont excédentaires : la CNRACL et l'IRCANTEC.

Madame HERMANVILLE indique que l'ARCCO a rejoint l'IRCANTEC.

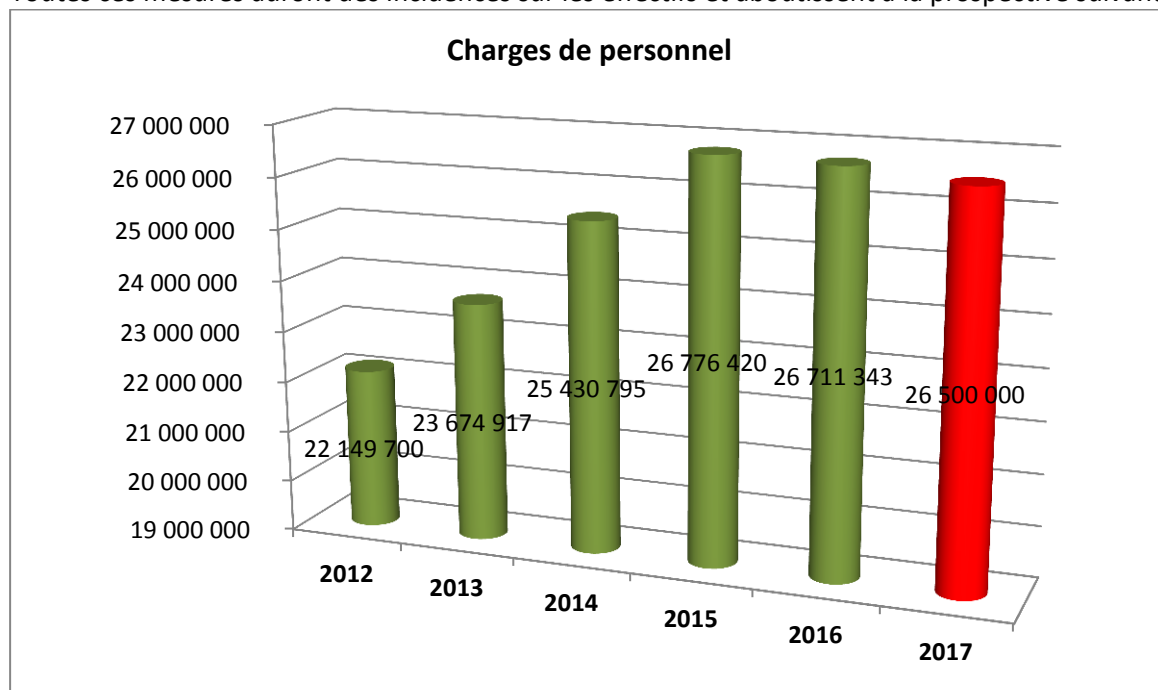
Monsieur SIGNARBIEUX le confirme, et ce pour redresser l'ARCCO en déficit chronique. L'excédent est généré par la CNRACL, 8 fonctionnaires actifs territoriaux cotisant pour 2 retraités.

Les dépenses de personnel

Des diminutions partielles seront envisageables avec

- La poursuite de la maîtrise des heures supplémentaires et complémentaires
- La révision des cycles de travail de certains personnels
- La baisse du nombre de saisonniers et de vacataires

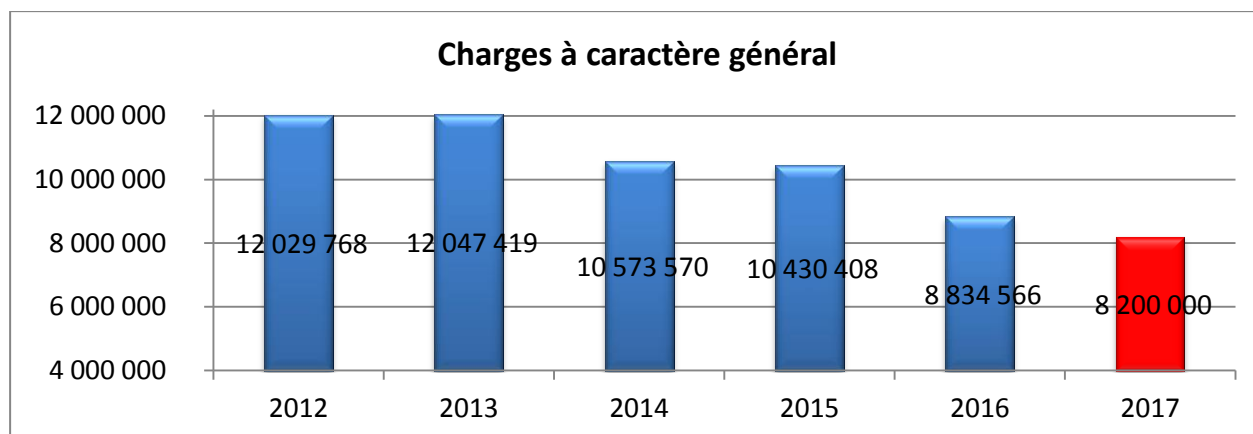
Toutes ces mesures auront des incidences sur les effectifs et aboutissent à la prospective suivante :



Les charges à caractère général

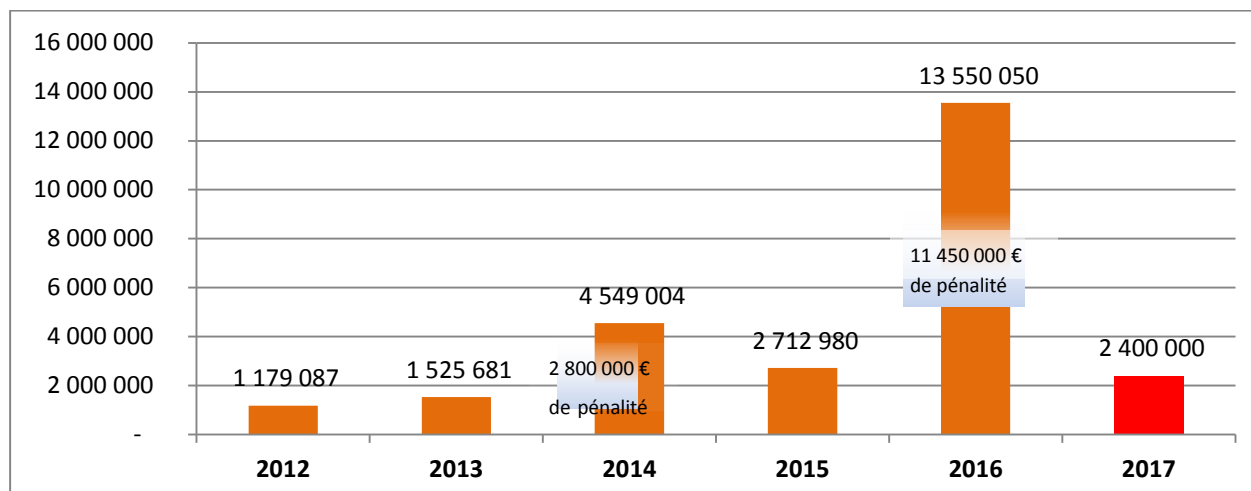
Elles devront être maintenues à un niveau proche du réalisé 2016, soit 8,2 millions d'euros (contre 10,5 millions en 2015).

La commune poursuivra les efforts de réduction des dépenses courantes.



Les charges financières

Elles seront en baisse sensible en raison de l'effort de désendettement mené sur l'année 2016, mais aussi suite aux renégociations des prêts toxiques



La section d'investissement

L'objectif principal en fonctionnement est de dégager une épargne brute suffisante pour financer une partie de la section d'investissement en plus du remboursement du capital de la dette.

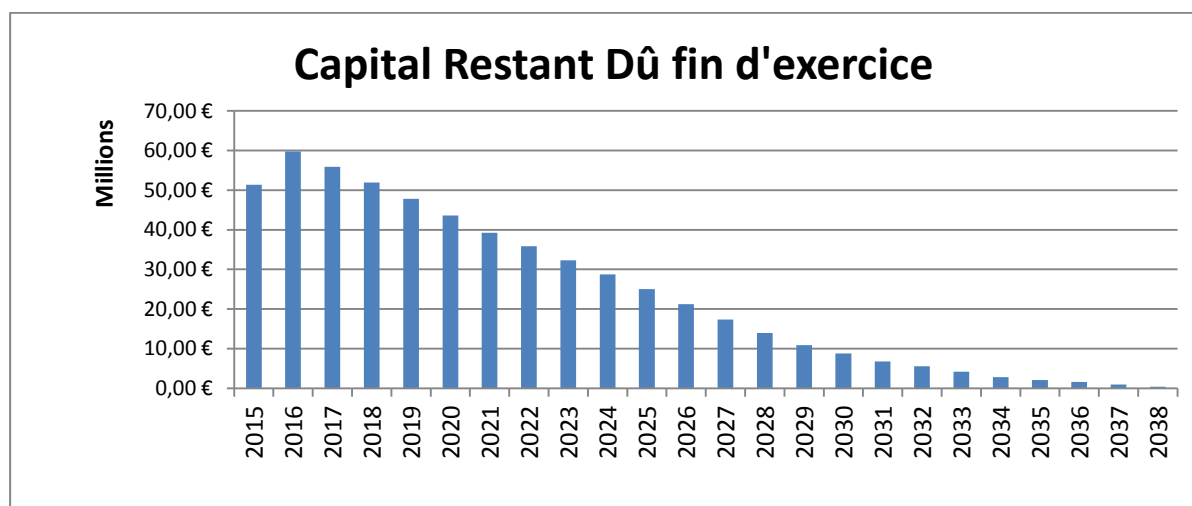
En terme de prospective, l'autofinancement visé 3,6 millions permettra en 2017 de faire face, pour partie, au remboursement du capital des emprunts (3,9 millions).

Madame HERMANVILLE demande la raison pour laquelle il n'est repris qu'un autofinancement de 3,6 millions d'euros.

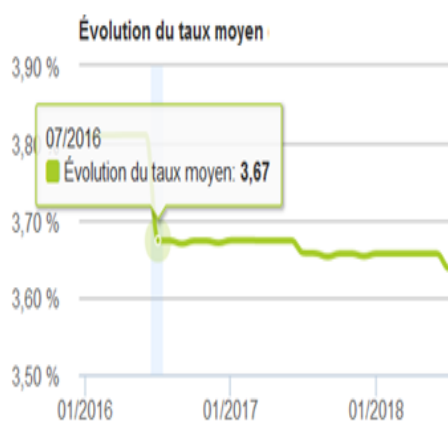
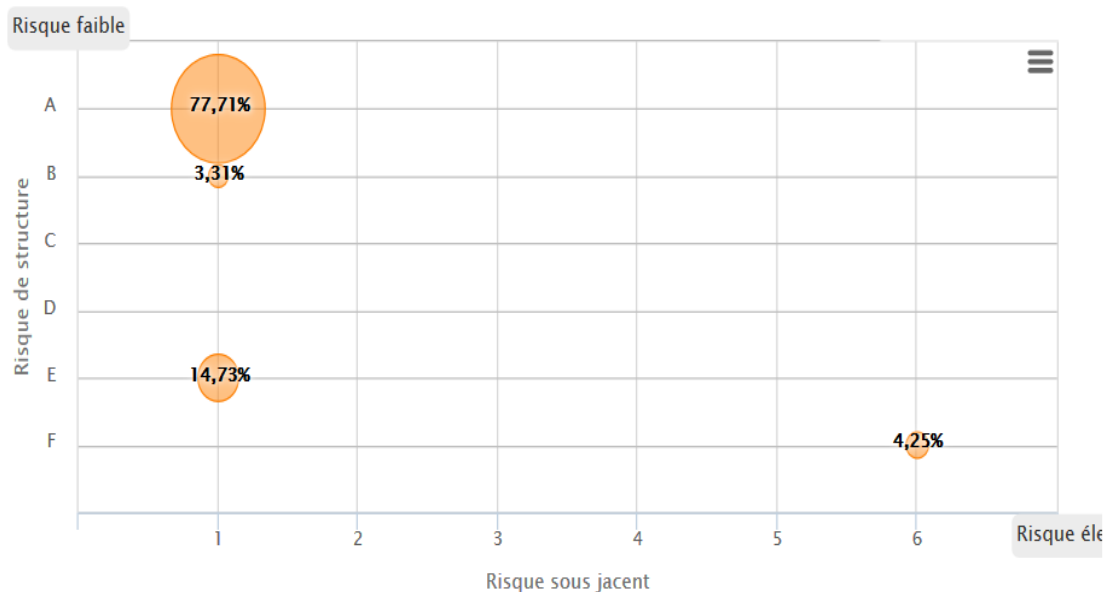
Monsieur le Maire fait savoir que le montant de 6 millions d'euros est l'addition du fonctionnement et de l'investissement.

Etat de la dette communale :

La situation était de 59 millions d'encours au 31 décembre 2016 (inclus les pénalités de sortie de 2,8 millions et de 11,4 millions des emprunts toxiques). L'effort de désendettement est nécessaire en 2017 afin d'améliorer nos ratios.



Etat de la dette à fin 2016



Monsieur le Maire fait savoir que la dette a été ramenée à 22 ans alors qu'en 2009, elle s'échelonnait jusqu'à 30 ans.

En réponse à Madame HERMANVILLE, Monsieur SIGNARBIEUX précise que le montant de la dette par habitant est de 2.000 € à Goussainville, alors qu'il s'élève à 1.000 € à l'échelon national. Il rappelle que la municipalité a payé 14 millions € d'emprunts en 2 ans, qui n'ont servi qu'en frais bancaires.

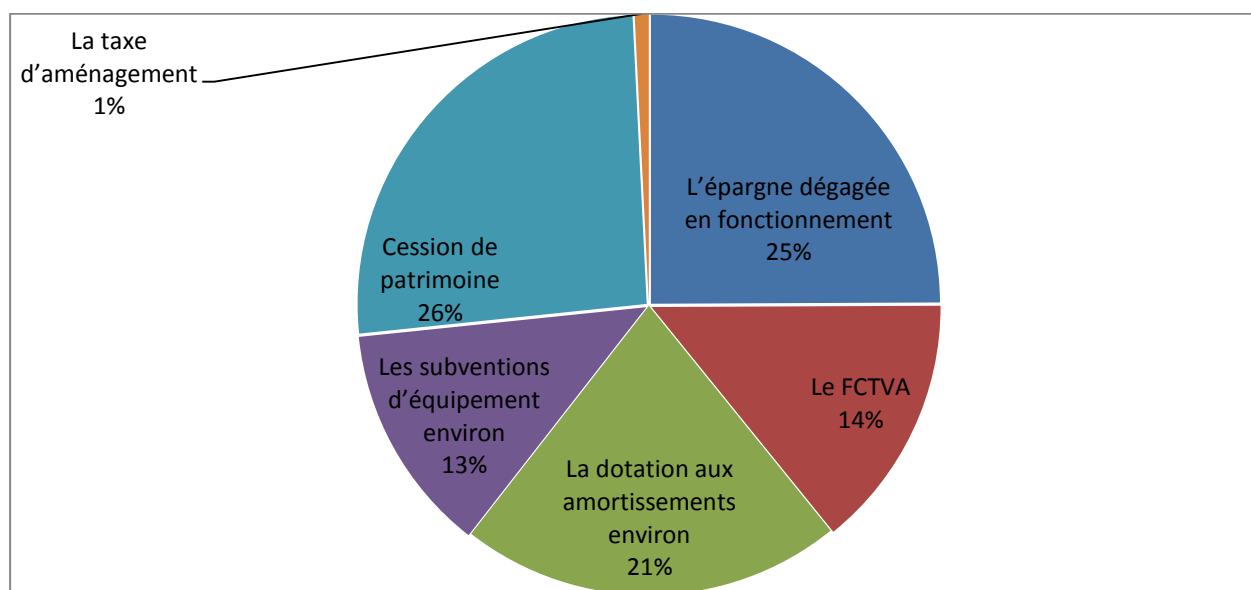
Les renégociations des emprunts ont permis d'abaisser le taux moyen de l'encours de la dette à 3,67 % en 2017 au lieu de 5,12 % en 2012.

Les investissements 2017 seront essentiellement composés d'opérations structurantes telles que :

- l'ANRU : 2.000.000 €
- l'insonorisation de salles de classe de l'école Jean Moulin : 830.000 €
- le pavillon Rousseau : 190.000 €
- l'entretien du patrimoine bâti et de la voirie et diverses études pour les projets à venir : 2.000.000 €
- le PPI et son programme pour 2017 : le regroupement des services techniques, le théâtre, la piste d'athlétisme, etc.

La section d'investissement en recettes

Par conséquent, l'investissement 2017 sera financé principalement par les ressources propres de la Ville et les subventions. Le recours à l'emprunt sera nul.



En conclusion,

Face à la baisse de la DGF, et dans un contexte institutionnel de baisse de dotations et aides financières, la commune présentera un BP 2017 qui s'appuiera sur :

- la poursuite des économies sur les charges de fonctionnement
- une attention particulière à la maîtrise des charges de personnel
- la baisse de l'encours de la dette, qui a fortement augmenté. Avec comme objectif d'améliorer la capacité d'autofinancement de la Ville
- pas d'augmentation des taux de fiscalité ménage. L'évolution du produit fiscal se fera uniquement avec l'évolution des bases
- Pas d'augmentation des tarifs des prestations à destination des familles
- Maintien d'un niveau d'investissement important pour réaliser des aménagements au titre du cadre de vie, travaux d'économie d'énergie et d'entretien du patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.